

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

oHebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1799 - 24 janvier 2003 - prix : 1 €

**Salariés
du public
et du privé,
tous dans
la rue le
1^{er} février !**

Métaleurop :

**patron
voyou**
p. 11

**La baisse
programmée
des retraites**

p. 4 et 5

Enseignement :
**Eduquer ?
Non,
économiser !**

p. 8 et 9



**Bush et la guerre en Irak
Mensonges et intoxication
pour préparer l'opinion**

p. 16

Sommaire

Retraites

- p 4-5 ■ Depuis 1993 la baisse des retraites
 ■ Syndicats : entre compromission et lutte
 ■ Les retraites des cheminots

Tribune

- p 6 ■ 37 ans et demi, la bonne température sociale

Politique

- p 6 ■ Une réforme électorale pour monopoliser des sièges

Leur société

- p 7 ■ Assurances, primes et profits
 ■ Tunnel du Somport
 ■ Kurdes en grève de la faim à Bordeaux
- p 10 ■ La santé, une marchandise
 ■ Caen : liberté pour Alain Hébert

Dans l'enseignement

- p 8-9 ■ Eduquer ? non, économiser !
 ■ Grèves, en région parisienne, contre les suppressions de postes, pour plus de moyens
 ■ Nantes, Caen, Angers : aides-éducateurs et surveillants en grève
- p 14 ■ Rennes : non aux fermetures d'écoles

Dans les entreprises

- p 10 ■ Rhodia Chalampé (Haut-Rhin) : un incident qui aurait pu être grave
- p 11 ■ Patrons voyous !
 ■ Metaleurop saccage puis abandonne le Pas-de-Calais
- p 12 ■ Reims-Aviation (Marne) : la mobilisation continue
 ■ AZF : TotalFinaElf doit être reconnu responsable
- p 13 ■ Mines de Potasse d'Alsace - Stocamine : conditions de départ des mineurs ; problèmes de santé et de pollution
- p 14 ■ SNCF : suppressions de postes du budget 2003
 ■ Grève des cheminots en Picardie
- p 15 ■ DDE de Gironde : un mauvais coup en préparation
 ■ Grenoble : grève des agents mobiles de Sécurité ; grève des "nounous"
 ■ Centre de tri (Bordeaux - Bègles) en lutte contre la polyvalence

Dans le monde

- p 16 ■ Irak : mensonges et intoxication

PS : À GAUCHE TOUTE... POUR REVENIR AU POUVOIR

La préparation du congrès du PS qui se tiendra à la mi-mai voit tout ce que ce parti compte comme ténors ou candidats à ce rôle multiplier motions, contributions et textes d'orientation aux titres plus ronflants les uns que les autres.

À l'exception de Fabius et de Strauss-Kahn (encore que ce dernier ait prétendu sans sourciller, devant Olivier Besancenot lors de l'émission « 100 minutes pour convaincre » qu'il était plus radical que lui), c'est à qui sera le plus radical. On ne dirait pas que ces gens-là viennent de gouverner pendant cinq ans.

Martine Aubry prétend vouloir « une ligne de gauche courageuse, en rupture avec ceux qui n'ont pas le courage de défendre leurs opinions, sauf dans les déjeuners particuliers avec les journalistes,

dans les dîners en ville, avec la gauche et la droite parisienne ». Féroce, l'ex-ministre de l'Emploi de Jospin ! On a envie de crier : « Des noms, des noms ! ». Emmanuel et Mélenchon constatent, eux, qu'« aucune des ruptures nécessaires avec la logique de la marchandisation du monde n'est réalisable si l'indépendance du politique à l'égard des intérêts privés du capital n'est à nouveau garantie, si les choix politiques et sociaux ne sont pas replacés sous le contrôle effectif des citoyens ». Et il eût été étonnant que Jack Lang ne figure pas dans la liste de ces officiers qui déclarent les guerres une fois les batailles finies et perdues : « La lutte de classe et l'exploitation demeurent une réalité », découvre-t-il !

Dans cette surenchère, Cambadélis en connaisseur a

beau jeu de dénoncer « la polka des ambitions » : les rivalités entre jeunes et vieux loups du PS ne donnent des déclarations incendiaires contre le capitalisme que lorsqu'ils sont écartés du pouvoir, et dans le seul but d'y revenir.

Ces ex-ministres socialistes ne se préparent évidemment ni à instaurer le socialisme, ni même à retrouver le chemin de la lutte de classe. Ils visent seulement à gagner les élections, à capter l'électeur populaire en lui chantant la chanson qui lui plaît : celle du changement. Ils n'ont pas l'intention, s'ils reviennent aux affaires, de tenir leurs promesses, de s'en prendre au capital ou de faire aux patrons la plus légère peine. Pas plus qu'avant

Vincent GELAS

Vous avez dit rupture ?

Pour ce qui est des déclarations radicales, les dirigeants du PS auront du mal à surpasser leur maître à tous, Mitterrand, qui déclarait en juin 1971 à la tribune du congrès d'Épinay qui vit la fondation du nouveau Parti Socialiste : « Réforme ou Révolution ? J'ai envie de dire (...) : oui, révolution. Et je voudrais tout de suite préciser (...) que pour moi, sans jouer sur les mots, la lutte de chaque jour peut être révolutionnaire. Mais ce que je viens de dire pourrait être un alibi si je n'ajoutais, par une deuxième phrase : violente ou pacifique, la révolution c'est d'abord une rupture (...). Celui qui ne consent pas à la rupture avec l'ordre établi (...), avec la société capitaliste, celui-là, je le dis, ne peut être adhérent au PS. »

Le Programme commun de gouvernement de 1972, cosigné par le PS, le PCF et les radicaux de gauche, précisait dans son préambule la volonté

des signataires d' « ouvrir la voie au socialisme ».

Le Projet socialiste pour la France publié par le PS en 1980, prétendait vouloir « libérer les travailleurs de l'exploitation qu'ils subissent », ajoutant : « L'immense mouvement qui a porté la Gauche, unie dans une perspective de rupture avec le capitalisme, aux portes de la victoire, reste vivant dans la conscience populaire », ou bien : « Rassemblant des hommes et des femmes qui veulent travailler ensemble à la construction d'une société socialiste, le Parti Socialiste a choisi à Épinay la stratégie de l'Union de la Gauche. », « Cette novation radicale - la reconstitution dans le dernier quart du XX^e siècle d'un grand Parti Socialiste sur une ligne de rupture avec le capitalisme - n'a pas encore ouvert la voie au socialisme ». Et il proposait à la jeunesse de « faire de notre pays

le creuset de la libération de l'homme et de la construction du socialisme ».

Quant au Manifeste adopté par le PS en janvier 1981, avant d'énumérer les 110 propositions du candidat Mitterrand, il se disait convaincu qu' « il n'est pas, dans la société industrielle, de libération de l'homme qui ne commence par sa libération des structures imposées par le capitalisme »

Pendant les quatorze années qui suivirent, celles où Mitterrand fut président de la République, on n'entendit plus parler de rupture avec le capitalisme.

Le PS se voit aujourd'hui écarté du pouvoir. Pour reconquérir les voix et les postes, le radicalisme verbal peut retrouver son utilité. Des mots, rien que des mots. Les maux sont réservés aux militants, aux électeurs, aux classes populaires.

V.G.

Fête de Lutte Ouvrière

à Lille

Samedi 1^{er} février

de 15 h à 24 h

Villeneuve-d'Ascq

Espace Concorde
Quartier Cousinerie

Rue Carpeaux

Lutte de classe n° 70

(janvier-février 2003)

- **Irak**
La guerre annoncée
- **Intervention de l'armée française en Côte d'Ivoire**
Derrière les arguments humanitaires, une opération pour protéger les intérêts impérialistes.
- **France**
Décentralisation : l'État se débarrasse à bon compte des services publics.
- **Turquie/Union européenne**
Marchandages autour d'un élargissement.
- **États-Unis**
Le soutien des appareils syndicaux à un siècle d'impérialisme.
- **Tribune de la minorité**
L'islamisme radical conteste-t-il l'impérialisme ?

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,46 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron
6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 64

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
 Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org
 E-mail : contact@union-communiste.org

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :

 CODE POSTAL et VILLE :

 COMPLÉMENT D'ADRESSE

 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 20 janvier 2003

Salariés du public et du privé, **TOUS DANS LA RUE** **LE 1^{er} FÉVRIER**

■ Chaque salarié a de sérieuses raisons de se montrer inquiet sur l'avenir de sa retraite. Ceux du secteur public sont les prochains visés. La presse, emboîtant le pas au gouvernement, voudrait faire croire que les salariés du secteur public seraient des privilégiés parce qu'ils cotisent encore 37 ans et demi, alors que dans le privé il faut 40 ans de cotisation pour toucher une retraite à taux plein. Sauf que, il y a dix ans, les salariés du secteur privé cotisaient encore 37 ans et demi et que l'inégalité a été introduite en 1993, par Balladur. Si les cheminots et d'autres n'avaient pas réagi en 1995, les salariés du secteur public en seraient au même point que ceux du privé. Heureusement qu'ils ne se sont pas laissés faire !

Mais gouvernement et patronat reviennent à la charge. Il est fort probable que, échaudés par la mésaventure de Juppé en 1995, ils procèdent catégorie après catégorie, s'appuyant sur ce qui existe chez les uns pour s'en prendre aux autres, comme ils le font actuellement, en opposant ceux du public et ceux du privé. Ces derniers ont déjà pu constater ce que leur coûtait la réforme de Balladur. Pas seulement parce qu'ils doivent cotiser plus longtemps, mais bien plus du fait que leur retraite est calculée sur leurs salaires des 25 meilleures années, au lieu des dix.

Il ne faudrait pas pour autant s'imaginer que les salariés du privé n'auraient désormais rien à craindre du fait qu'ils ont déjà donné.

Le baron Seillière, le représentant du patronat, s'est chargé de dissiper les illusions de ceux qui en auraient : « *Le secteur public, a-t-il déclaré, a un retard à rattraper, mais le secteur privé aussi est concerné... Nous avons calculé qu'il fallait arriver à 45 ans (de cotisation)... Des études indiquent qu'il faut*

drair aller à 42 ou 43 ans. Mais à condition de commencer tout de suite. » Raffarin, premier chef de gouvernement à se rendre à une assemblée du Medef – plus qu'un symbole – a approuvé.

Nous voilà prévenus ! Tous les salariés y passeront, les uns après les autres.

C'est bien la preuve que ceux qui prétendent qu'en s'attaquant à la retraite des fonctionnaires ils vont rétablir l'égalité et la justice sont des menteurs. L'égalité qu'ils préparent, c'est 43, voire 45 ans de cotisation pour tous, avec des retraites de misère. Ils mentent aussi lorsqu'ils prétendent que les caisses de retraites se videront d'ici à 2040 si on laisse les retraites en l'état. D'abord, qui peut prévoir ce qui se passera dans 37 ans ? Qui, en 1966, a prévu ce qui se passe aujourd'hui ? La proportion d'actifs diminue par rapport aux retraités, disent-ils. Mais s'il y a moins de cotisants, c'est qu'il y a des millions de chômeurs qu'il n'y avait pas en 1966 et que les salaires stagnent ou régressent. C'est aussi que la part des cotisations patronales a régulièrement été diminuée.

Et puis, si la proportion entre actifs et inactifs se réduit, la productivité du travail s'est considérablement accrue ; et du même coup, les profits des grandes

entreprises et les richesses de leurs principaux actionnaires. Les voilà, les vrais privilégiés. C'est de ce côté-là qu'il faut chercher l'argent pour financer les retraites de tous, sans qu'il soit besoin d'allonger la durée de cotisation, ni de réduire le montant des pensions.

Il est nécessaire et possible de mettre un coup d'arrêt à l'offensive qui se développe contre les retraites. Le refus des électriciens et des gaziers d'accepter l'accord de dupes qu'on voulait leur imposer a été une première gifle pour le gouvernement, et pour tous ceux qui les incitaient à l'accepter. Et du coup, c'est un encouragement pour l'ensemble des salariés.

Samedi 1^{er} février, les confédérations syndicales appellent à manifester pour la défense de nos retraites. Il faut faire de cette journée une réussite qui montrera au gouvernement, au patronat, et aux dirigeants syndicaux tentés de signer des accords qui bradent nos acquis, que nous ne sommes pas décidés à accepter que l'on touche à nos retraites.

Car la seule réforme acceptable serait le retour pour tous aux 37 ans et demi de cotisation, avec une retraite dont le montant permette de vivre décemment.

Arlette LAGUILLER

CERCLE LÉON TROTSKY

LES RETRAITES :

l'attaque qui se prépare contre la classe ouvrière

Vendredi 31 janvier à 20h30

Salle de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
Métro Maubert-Mutualité – Participation aux frais : 3 euros

DEPUIS 1993, LES GOUVERNANTS ORGANISENT LA BAISSSE DES RETRAITES

Edouard Balladur s'est vanté récemment dans la presse d'avoir su réformer les retraites du privé en douceur et avec doigté. En réalité, il a mis en route un mécanisme contre les retraites dont l'action progressive est redoutable. Les décisions prises en 1993 sont directement responsables d'une baisse de plus en plus importante du niveau de vie des retraités.

L'Insee vient justement de publier les chiffres correspondant à la période 1996-1999. En moyenne, le revenu des salariés se serait élevé dans cette période de 1,7 %, celui des retraités de 0,9 % seulement, et cela essentiellement grâce aux nouveaux retraités, qui partent sur la base d'un salaire relativement élevé. Mais, concrètement, la plupart des retraités en chair et en os voient leur niveau de vie stagner et même parfois baisser de façon importante.

En effet, depuis 1993, les retraites ne sont plus indexées sur une moyenne générale des salaires, mais sur l'indice du coût de la vie. Ce dernier reflète plus ou moins bien la hausse des prix, mais sur une longue période il monte moins

vite que cette moyenne des salaires telle qu'elle était calculée, intégrant en particulier les salaires des salariés les mieux payés.

Depuis la même année, les retraites ne sont plus calculées sur la base des dix meilleures années de salaire mais, progressivement, sur la base des vingt-cinq meilleures années. Si bien que chaque année qui passe, et cela jusqu'en 2008, le calcul de base des retraites entraîne une baisse puisqu'elles sont calculées sur la moyenne d'une période comprenant une année de plus. Du coup les retraités perdent 10 %, 20 % ou même davantage sur le montant de leur pension.

Cette situation va progressivement empirer. Car si les retraités actuels ont souvent accompli une carrière complète, un grand nombre de leurs successeurs arriveront – ou seront mis – à la retraite sans avoir le nombre d'annuités nécessaires. A cause du chômage, et parce que le même Balladur a fait passer le nombre d'annuités nécessaire de 37,5 en 1993 à 40 aujourd'hui, beaucoup de nouveaux retraités n'auront pas effectué une carrière complète et ne pourront pas

prétendre toucher leur retraite au taux plein. Dans le cadre actuel, la retraite est amputée de 10 % par année manquante.

Enfin, le montant des retraites a été directement diminué, en valeur absolue, par le développement important de la CSG (Contribution sociale généralisée). Créée par Rocard

en 1990 et généralisée aux retraités en 1998, son niveau s'est progressivement élevé pour atteindre aujourd'hui 6,2 %, auxquels il faut ajouter 0,5 % de CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) et 1 % d'assurance maladie, soit 7,7 % prélevés d'office sur le montant de la pension.

Depuis des années, les différents gouvernements s'en prennent directement au niveau de vie des travailleurs âgés qui partent en retraite. Progressivement, la première retraite, qui représentait plus de 80 % du dernier salaire en 1993 n'en représentera plus que 60%, voire 40 % !

Roger PÉRIER

Confédérations syndicales

Entre compromission et plan de lutte IL FAUT CHOISIR !

La journée de manifestation du 1^{er} février doit être l'occasion pour les salariés d'intervenir sur leur propre terrain.

L'attitude des confédérations syndicales qui appellent à cette journée n'est pas exempte d'ambiguïté pour certaines, comme la CGT, mais ne l'est malheureusement absolument pas pour d'autres, et en particulier pour les dirigeants de la CFDT.

Garantir l'avenir des retraites du monde du travail nécessite d'abord de mettre un coup d'arrêt aux remises en cause des droits existants, imposées depuis des années, et d'abord aux reculs imposés par Balladur en 1993 aux salariés du secteur privé.

En 1995, lors des mouvements qui ont mis en échec la deuxième phase de cette attaque, celle contre le secteur public, les manifestations qui regroupaient des centaines de milliers de personnes avaient comme mot d'ordre : « 37 années et demie de cotisations pour tous, public comme privé ». À l'époque la CFDT, par la voix de Nicole Notat, s'était fait la complice de Chirac-Juppé dans leur offensive contre les retraites. Aujourd'hui Chirac est flanqué de Raffarin, mais c'est la seule différence.

En revanche, il est notable que la direction de la CGT s'est rapprochée de celle de la CFDT, et qu'elle ne reprend plus au niveau confédéral le mot d'ordre clair : « 37 années et demie de cotisation pour tous, public comme privé », qui était au centre de la mobilisation de 1995.

Quant à la CFDT, François Chérèque, son dirigeant, tient des propos on ne peut plus clairs. Ainsi a-t-il déclaré le 16 janvier au *Nouvel Observateur* : « Il ne faut pas leurrer les salariés. Les trois leviers pour financer la réforme sont connus. Il y a bien évidemment le niveau des cotisations, la durée des carrières et enfin le niveau des pensions. Mais la solidarité entre générations concerne aussi les retraités. Eux aussi devront faire un effort. »

Voulant bien marteler que pour lui il est hors de question de s'attaquer au patronat, il ajoute : « Je ne crois pas que l'on puisse, comme le réclament certains, taxer la valeur ajoutée » (c'est-à-dire instaurer un impôt à payer par les entreprises en fonction du montant des salaires qu'elles versent, comme la taxe professionnelle le faisait). Sur le recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, Chérèque en rajoute même : « Je ne vois pas pourquoi les responsables politiques ou syndicaux qui se permettent de travailler au-delà de 60 ans n'accorderaient pas ce droit aux salariés. » Comme si le problème était la « liberté » pour les salariés de travailler au-delà de 60 ans !

La CFDT, dans un document daté du 7 janvier et adressé à toutes ses organisations, explique les objectifs de la manifestation du 1^{er} février : « Sur la base d'un document commun CFDT-CGT, travaillé entre ces deux organisations depuis plusieurs mois, un texte commun a été élaboré. Pour la CFDT, ce texte, bien qu'étant un texte de compromis, reprend la totalité de nos demandes.

Il affirme la nécessité d'une

réforme. (...) FO, qui sort d'une campagne électorale pendant laquelle elle s'est opposée à toute idée de réforme, où elle a combattu l'idée de retraite à la carte et a défendu une durée de cotisation de 37 ans et demie pour tous, a tenté de s'opposer à la démarche que nous défendons. Ses amendements, qui visaient à mettre en exergue le refus de faire évoluer les régimes du public et de tout allongement de la durée de cotisation, ont été rejetés par l'ensemble des organisations.

Dans ces conditions, en signant finalement le texte commun, FO a été, de fait, contrainte de « manger son chapeau ». »

Quant à la nouvelle union entre CFDT et CGT, Chérèque l'éclaire bien dans *Le Nouvel Observateur* : « On voit bien, dit-il, que la CGT fait des efforts importants pour amener ses adhérents à une démarche de négociations ou de réformes. Mais on voit à chaque fois qu'il faut s'engager, qu'elle rencontre des difficultés. »

Mais ce que le secrétaire de la CFDT appelle des « difficultés » est réconfortant pour les militants attachés à la défense des intérêts de leur classe. Cela montre qu'il y a des militants CGT (et sans doute autant à la CFDT) qui ne sont pas prêts à s'aligner sur l'attitude des dirigeants de la CFDT, qui ouvertement sacrifient les droits des salariés.

« La voie de la réforme », dont on nous rebat les oreilles, ne peut être autre chose que la voie de la compromission, autrement dit de la capitulation.

Paul SOREL

Cotiser plus longtemps et toucher moins ? PAS D'ACCORD !

C'est présenté partout comme une évidence : il faudra travailler plus longtemps et, bien sûr, cotiser plus longtemps pour avoir droit à la retraite. Seillière y fait allusion dans chacune de ses déclarations, et elles sont nombreuses, annonçant qu'il faudra non seulement aligner le public sur les quarante annuités du privé, mais prolonger encore ces annuités de deux, trois, voire même cinq ans.

Et les journaux sont remplis « d'analyses » expliquant que dans les autres pays européens il faut travailler jusqu'à 65 ans pour toucher une retraite entière.

Mais ni Seillière ni Fillon n'expliquent qui emploiera ces

vieux salariés de 60 ans et plus. Personne ne nous dit à quoi rime d'augmenter l'âge de la retraite à 65 ans alors que dans les faits patrons et gouvernement signent des accords de préretraite mettant les salariés par milliers à la porte dès 55, voire 53 ans et moins. Les patrons ne veulent pas plus s'encombrer de travailleurs âgés qu'ils ne veulent cotiser pour les retraites. La réforme qu'ils appellent de leurs vœux vise à leur permettre de payer le moins possible pour les retraites de ceux qu'ils exploitent.

Pas d'accord !

R.P.

La retraite des cheminots



DE LA PROPAGANDE À LA RÉALITÉ

Sous prétexte d'égalité, la propagande visant à amener l'ensemble des salariés à 40 ans minimum de cotisations avant de pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein alimente la mise en accusation de tous les régimes spéciaux. À l'EDF-GDF, les salariés sont mobilisés contre les projets en cours de leur direction, appuyée par le gouvernement. À la SNCF, les cheminots se sont réjouis du résultat du référendum à l'EDF-GDF, car ils savent que le gouvernement prépare aussi une attaque en règle contre leur système de retraite... et eux non plus n'ont pas l'intention de laisser faire. Non pas parce que leur système est mirobolant, mais parce qu'ils ne veulent pas qu'il empire. Car il faut vraiment l'aplomb et l'arrogance d'un Raffarin pour présenter les régimes spéciaux de retraite, dont celui existant à la SNCF, comme des privilèges.

Il n'est certes pas négligeable de quitter le travail à 55 ans. Mais encore faut-il savoir avec quels moyens ! Par exemple, récemment, une employée SNCF du service commercial d'une grande gare parisienne arrivant à l'âge de la retraite et dont le salaire en fin de carrière s'élève, en comptant large, à un peu plus de 1000 euros (environ 7 000 F) a demandé à ne pas partir en retraite tout de suite compte tenu de la faiblesse du montant de la pension à laquelle elle a droit. La SNCF a refusé !

EMBAUCHES PRÉCOCES...

Il faut savoir que le montant de la retraite des cheminots est calculé sur la rémunération de base des six derniers mois et est proportionnel au nombre d'années travaillées à la

SNCF. Pour avoir une retraite à taux plein, il faut donc avoir cotisé 37 ans et demi, c'est-à-dire avoir été embauché à 17 ans et demi pour ceux qui partent à 55 ans ou à... 12 ans et demi pour ceux qui partiraient à 50 ans !

Autant dire que les départs à 50 ou 55 ans s'accompagnent d'une baisse très importante des revenus et donc du niveau de vie, comme c'est le cas pour l'immense majorité des salariés. La plupart des cheminots partent à 55 ans avec une petite retraite, souvent réduite au minimum de pension dont le montant forfaitaire correspond, à l'heure actuelle, à peu près au Smic, et à condition d'avoir fait au moins 25 ans à la SNCF. Seules les années passées à la SNCF sont prises en compte, celles travaillées dans une entreprise privée par

exemple, avant l'embauche à la SNCF, sont décomptées séparément, à partir de 60 ans seulement, dans le cadre du régime général.

Un ouvrier SNCF travaillant dans les fosses pour opérer sous les rames les visites nécessaires à l'entretien gagne aujourd'hui, avec 29 ans d'ancienneté, 1 500 euros net en bas de la feuille de paie. Entré à la SNCF à 19 ans et demi, il partira bien à 55 ans, mais avec seulement 35 ans d'ancienneté et une pension qui sera donc loin d'être à taux plein. Un autre ouvrier opérant les visites des rames sur un triage de la banlieue parisienne, entré à 20 ans à la SNCF et ayant 32 ans d'ancienneté aux chemins de fer, reçoit un salaire d'environ 1500 à 1650 euros net, selon les mois. Il partira à la retraite

avec 34 ans d'ancienneté et lui aussi sans avoir la retraite à taux plein. Et l'un et l'autre devront se contenter d'une retraite mensuelle tournant aux environs de 1000 euros. Autre exemple, un ouvrier professionnel technicien, faisant de la maintenance sur des rames voyageurs classiques, qui part à 55 ans avec 36 ans et demi de cotisation reçoit une retraite nette de 1 320 euros.

LES PRIMES NE COMPTENT PAS

Dans le calcul des retraites, n'entrent pas bien des primes qui sont très nombreuses. Par exemple, une partie du salaire appelée indemnité de résidence (5 % du traitement en région parisienne) n'est pas prise en compte. Les primes liées au travail de nuit, des dimanches et jours fériés, aux astreintes, etc., ne comptent pas non plus dans le calcul des retraites. Il n'existe pas non plus de retraite complémentaire.

Quant aux agents de conduite qui seraient les privilégiés des privilégiés des cheminots, ils sont en effet mieux lotis... à condition d'accepter d'embaucher à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, à condition de dormir à des dizaines ou des centaines de kilomètres de chez eux plusieurs fois par semaine, de mener une vie complètement déréglée pour ce qui est des conducteurs de grandes lignes et en particulier de TGV. Un conducteur de TGV peut alors partir à 50 ans avec une retraite au minimum de 1 500 euros (ce qui n'est tout de même pas mirobolant), à condition qu'il ait au moins 25 ans d'ancienneté et qu'il ait fait vingt ans de conduite. Pour avoir une retraite d'environ 2 200 euros, ce qui est le maximum qu'il puisse atteindre, il lui faudra avoir fait au moins 30 ans de conduite. Sans compter qu'il ne s'agit là que de quelques centaines de conducteurs de TGV parmi les 18 000 roulants sur les 180 000 cheminots de la SNCF...

IL N'Y A PAS QUE LES CHEMINOTS

Et puis la SNCF fait également travailler environ 8 000 ouvriers et employés, à temps complet ou partiel, qui n'ont pas le statut de cheminots. Eux partent à soixante ans et doivent avoir cotisé 40 ans pour toucher la retraite à taux plein. Sur les triages de la région parisienne, il s'agit par exemple d'ouvriers marocains ou espagnols qui font les 3x8 toute l'année et arpentent les voies et les trains par tous les temps pour un salaire guère plus élevé que le Smic. Enfin, il y a tous ceux qui travaillent dans les gares, dans les trains, dans les ateliers, etc., pour la SNCF et qui sont salariés d'entreprises de nettoyage, de services divers, depuis les bagagistes jusqu'aux vendeurs de boissons et de sandwiches dans les trains. Qu'ils soient employés par des filiales de la SNCF ou par des entreprises privées, concessionnaires de tels ou tels travaux, ces travailleurs sont au régime général des retraites.

Ainsi, non seulement le système de retraite cheminots ne concerne pas tous les employés du chemin de fer mais encore, la plupart des 180 000 cheminots ne sont pas en situation de toucher une retraite à taux plein lorsqu'ils arrêtent de travailler. Et sur la base des salaires pratiqués par la SNCF, cela signifie qu'ils ne touchent le plus souvent qu'une retraite très modeste.

Raison de plus pour ne pas laisser rogner le système actuel. Ce qu'il faut, au contraire, c'est que l'ensemble des cheminots avec tous les autres salariés, des secteurs publics et du secteur privé, unissent leur mécontentement et leur force pour imposer que la durée de cotisation soit de 37 ans et demi pour tout le monde, mais aussi que les salaires et les pensions soient augmentés de façon importante.

Lucienne PLAIN

Juppé prend sa retraite... à 57 ans et demi !

Juppé est un spécialiste des retraites, puisque c'est lui, on s'en souvient, qui en 1995 avait mis toute la fonction publique en grève pour s'en être pris aux retraites des fonctionnaires en voulant les aligner sur celles du privé. Eh bien c'est ce même Juppé, haut fonctionnaire au demeurant, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite à 57 ans et demi, avec très certainement moins de 37 ans et demi de cotisations, puisqu'il serait tout de même étonnant qu'il ait commencé à travailler avant l'âge de vingt ans.

En voilà au moins un qui n'aura rien à craindre des projets concoctés par Raffarin concernant l'allongement de la durée des cotisations.

Dans les projets discutés

entre les membres du gouvernement et qui concernent les retraites des fonctionnaires, Fillon avait paraît-il émis l'idée de ne pas trop baisser dans un premier temps le montant des retraites entre 37,5 et 40 annuités, et ce afin que le principal de la réforme puisse passer sans trop de heurts. Mais cette idée a été combattue par Juppé qui tient lui à ce que le montant des retraites baisse de 10 à 20 % pour un fonctionnaire qui prendrait sa retraite après « seulement » 37,5 annuités de travail.

Il faut dire que Juppé n'a pas les problèmes de budget d'un simple fonctionnaire. Avec sa nouvelle retraite, il cumule chaque mois son

indemnité de député (5 205,59 euros), son indemnité de fonction (1 330,44 euros), son indemnité de frais de mandat (5 592 euros) et ses indemnités de maire de Bordeaux. Et même si ce cumul est en partie plafonné, cela lui laisse de quoi voir venir.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais, telle semble être la devise de Juppé et de ses copains du gouvernement, comme elle est d'ailleurs la devise de ceux qui affichent un mépris sans borne vis-à-vis d'une population qu'ils ont l'habitude de regarder de haut.

G.L.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à cel-

TRIBUNE

Trente sept et demi, LA BONNE TEMPÉRATURE SOCIALE

La tournée européenne entreprise par François Fillon, ministre français des Affaires Sociales, poursuit un but propagandiste évident : prendre à témoin les politiques menées dans les autres pays pour convaincre la population française qu'une remise en cause du système des retraites est inéluctable. Le ministre a pris soin de proposer à chaque syndicat de désigner un représentant pour l'accompagner dans ce prétendu voyage d'études. La plupart ne se sont pas fait prier, à l'image de la CFDT qui par la voix de Chérèque a qualifié cette tournée « d'ouverture intéressante ». Voilà donc Fillon flanqué de représentants de la CFDT, de FO, de la CGC et de la CFTC, prêts à prendre des notes. Et si la CGT a préféré décliner l'invitation, c'est qu'elle a sans doute jugé qu'un geste de connivence aussi ouvert avec le gouvernement serait de trop juste après le désaveu que lui a infligé sa base à EDF-GDF.

Le gouvernement à la recherche de la caution syndicale

Le succès du « non » au référendum sur la réforme des retraites à EDF-GDF a incité le gouvernement à redoubler de prudence dans son attaque contre les retraites. L'épisode d'EDF a rappelé décembre 1995 à son bon souvenir. Alors, il se veut rassurant. Brandissant l'épouvantail de l'exemple allemand, Fillon a réaffirmé : « ce n'est pas le choix de la capitalisation que nous nous apprêtons à faire », faisant écho à Chirac, qui n'avait évoqué l'épargne-retraite que comme un « mécanisme d'appoint ». Mais le gouvernement sait que les précautions oratoires ne suffiront pas. Dès maintenant, il recherche la caution des syndicats. C'est dans ce but qu'il a programmé pour début février l'ouverture de la « concertation-négociation » avec les « partenaires sociaux » sur la base d'un memorandum qui sera présenté le 1^{er} février par Raffarin.

Le gouvernement n'a pas eu besoin de pousser beaucoup pour que les syndicats indiquent leur intention de participer à la démarche gouvernementale. C'est même sur cette base qu'ils sont en train de se retrouver ! C'est pour « affirmer ensemble la nécessité d'une réforme » que les 7 confédérations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA) ont décidé de rédiger une déclaration commune le 6 janvier dernier appelant les salariés à manifester le 1^{er} février. Et les syndicats ne se privent pas d'affubler ladite « réforme » de noms aussi ronflants que trompeurs : « enjeu de société », « contrat social », « alliance intergénérationnelle ».

Une unité syndicale sur du feu, pour négocier dans le dos des travailleurs

De quelle réforme, de quel enjeu s'agit-il et qu'ont-ils véritablement en tête ? Le contenu du colloque que les syndicats ont organisé conjointement à la Villette vendredi dernier 17 janvier est édifiant. Ils y ont débattu, non pas de la défense des acquis des travailleurs et des retraités, mais de « l'adaptation des systèmes de retraite ». Pour alimenter leur réflexion, des dirigeants syndicalistes européens étaient invités à venir exposer comment ils avaient entériné la remise en cause des droits des retraités dans leurs pays respectifs (Italie, Espagne,

Belgique, Suède, Allemagne). Pour donner une idée des conseils reçus, on peut citer Benetti de la Confédération Italienne des syndicats, déclarant que « les systèmes ne doivent être défendus que s'ils sont défendables », et que « l'élément fondamental de notre réforme a résidé dans l'harmonisation des pensions, soit l'élimination de tous les régimes spéciaux ». Nous voilà donc revenus à la réalité : si réforme il y a, elle n'est pas envisagée dans le sens des intérêts des travailleurs. Et si les dirigeants des confédérations syndicales osent parler de « réforme sociale », c'est parce qu'ils veulent camoufler honteusement le fait qu'ils sont prêts à cautionner des reculs sociaux.

Les syndicats ont réalisé l'unité, mais ce n'est pas pour renforcer les travailleurs en préparant la riposte des travailleurs face aux attaques annoncées.

On peut en juger par le contenu de la plate-forme commune signée le 6 janvier dernier. Parmi les sept « propositions communes pour consolider les systèmes de retraite des salariés des secteurs publics et privé », aucune revendication précise et chiffrée n'est mise en avant. La déclaration prétend « viser un haut niveau de retraite »... sans préciser de taux de remplacement, ni le retour à la référence aux 10 meilleures années supprimée par Balladur, ni l'indexation des pensions sur les salaires ; quant au financement, aucune « proposition », et en tout cas pas celle de prendre sur les profits. Concernant la durée de cotisation, la plate-forme ne mentionne aucunement le retour à 37,5 années pour tous, de même qu'elle évite d'évoquer les régimes spéciaux. Les revendications chiffrées qu'avançaient jusqu'il y a peu la CGT, FO ou la FSU, ont disparu de la plate-forme commune, sous le prétexte bien commode... de l'unité syndicale.

La CGT, qui avec la CFDT a été à l'origine de cette « démarche de proposition syndicale » se réjouit dans ses tracts de cette « décision unitaire exceptionnelle ». Cette initiative unitaire est dans la droite ligne de la politique unitaire menée par la CGT-CFDT pour approuver la remise en cause des régimes spéciaux de retraite à EDF-GDF.

Les revendications unitaires des travailleurs pour le 1^{er} février

Si les directions syndicales appellent les travailleurs à manifester dans la rue le 1^{er} février, c'est pour négocier dans leur dos.

Mais comme à EDF-GDF, les travailleurs ont les moyens de surprendre les calculs des leaders syndicaux. Et à la plate-forme bidon du 6 janvier opposer les revendications qui peuvent unifier public et privé : 37 ans et demi d'annuités pour tous, départ avec un minimum de 75 % du salaire prime intégrée, référence sur les dix meilleures années pour le privé ou sur le dernier salaire pour le public, pas d'augmentation des cotisations et aucune forme de capitalisation ! Et pour régler le problème de l'équilibre des caisses de retraite : augmentation générale des salaires, interdiction des licenciements et embauches massives dans les services publics. Tous ensemble le 1^{er} février sur ces revendications !

Simone CANETTI

Convergences Révolutionnaires n° 25 (janvier-février 2003), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier sur les faux problèmes et les vraies arnaques de la prétendue réforme des retraites.

Des articles : la nouvelle crise du logement ; la préparation du prochain congrès CGT ; les sionistes et l'antisémitisme ; la Côte-d'Ivoire sous le parapluie de l'impérialisme français ; l'opposition à la guerre aux USA.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou

Les Amis de convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Politique

Élections régionales et européennes



Le projet du gouvernement concernant la réforme des modes de scrutin pour les prochaines élections régionales et européennes (qui auront lieu en 2004) sera présenté au Parlement en mars prochain.

Sarkozy avait consulté, pour la forme, les représentants des partis. Mais la proposition gouvernementale n'a pas changé d'un iota.

Les élections régionales se feront à la proportionnelle à deux tours, au lieu d'un seul à l'heure actuelle, avec une présentation départementale des listes. Il faudra avoir recueilli au moins 10 % des voix pour se maintenir au second tour et 5 % pour pouvoir fusionner avec une autre liste. La liste obtenant le plus de voix se verra créditée de 25 % de sièges supplémentaires. C'est ce système qui régit déjà les élections municipales dans les villes de plus de 3 500 habitants.

Les élections européennes, elles, ne se feront plus au scrutin national, mais régional, les partis devant présenter une liste dans chacune des huit grandes régions électorales retenues (sept en métropole, une pour l'outre-mer). Désormais, pour obtenir un élu, il faudra dépasser près de 10 % des suffrages, voire nettement plus.

L'objectif prétendu de ces réformes serait, disent ses initiateurs, de « rapprocher les élus de leurs concitoyens ». Dans les faits, ces tripatouillages électoraux reviennent à limiter la représentation proportionnelle, qui pourtant était déjà limitée puisqu'elle fixait un seuil de 5 % aux listes pour pouvoir obtenir des élus.

Doubler ce seuil pour les élections régionales va éliminer d'emblée les élus dits des « petites listes » et priver de toute représentation une proportion encore plus grande d'électeurs. La prime de 25 % de sièges supplémentaires attribués à la liste majoritaire ne peut non plus être qualifiée de démocratique, puisqu'elle va sur-représenter le parti majoritaire dans une région. Et on peut prédire que, pour avoir des chances de figurer au second tour, les partis politiques – surtout les minoritaires – chercheront à présenter des listes d'union dès le premier tour, quitte à composer et à modifier leurs programmes respectifs pour trouver un terrain d'entente, c'est-à-dire s'éloigner encore un peu plus de leur électeur. Cela institue un peu plus de marchandages politiques. Il est vrai que nombre de partis de gauche ou de droite conçoivent ainsi l'activité politique.

La régionalisation programmée des élections européennes va dans le même sens : corriger la proportionnelle en écartant des postes d'élus les représentants des partis minoritaires, au profit des deux partis qui dominent électoralement : à droite l'UMP, et en face le PS. Chaque région n'envoyant au Parlement européen qu'une douzaine de députés. La représentation française y serait ainsi plus « homogène », déclare le gouvernement. Certes ! Mais cette « homogénéité » se fait là encore au détriment de la représentation des électeurs. Sans compter « l'homogénéité » qui existe, de fait, entre l'UMP et le PS, dont la politique ne se distingue guère sur nombre de sujets. C'est ainsi qu'ils conçoivent l'alternance. Et ce seront des millions d'électeurs qui n'auront pas la possibilité d'élire des femmes et des hommes qui représentent leurs idées.

Tous ces politiciens qui n'ont que le mot de démocratie à la bouche prouvent dans les faits qu'ils cherchent à se ménager une rente de situation électorale. Une représentation réelle de l'opinion serait l'inverse de ces mascarades où une partie de la population n'a pas le droit de choisir ses représentants (sans parler de ceux qui sont d'emblée écartés de la majorité des scrutins parce qu'ils n'ont pas la nationalité française), et où les élus ne se représentent devant ceux qui leur ont donné leur mandat... que tous les cinq ou six ans, quand vient le moment des échéances électorales. Car ces élus, non seulement construisent un système électoral qui leur garantit les postes, mais ils sont irrévocables pendant la durée de leur mandat, et irresponsables devant les électeurs. Pourtant, une démocratie digne de ce nom ne tolérerait pas que la majorité des électeurs soit écartée de toute représentation. C'est déjà le cas actuellement, mais ce sera pire lors des prochaines élections. Et elle supporterait aussi que les électeurs puissent contrôler leurs élus, et puissent le cas échéant, en changer.

Ce n'est certes pas cette réforme qui rapprochera les élus de la population, ni qui fera diminuer le taux d'abstention aux élections et augmenter l'intérêt d'une fraction de la population pour la vie politique. Il est vrai que cette politique, telle que la pratiquent ces politiciens, a de quoi écœurer la population laborieuse.

M.L.

ASSURANCES

PRIMES AUGMENTÉES, PROFITS ASSURÉS

En deux ans, les tarifs d'assurance automobile ont augmenté de 13 % en moyenne. L'assurance logement a subi une hausse du même ordre. Le budget des familles populaires s'en trouve amputé d'autant, puisqu'on est bien obligé d'assurer sa voiture ou son appartement.

La première explication que donnent les assureurs, c'est la chute de la Bourse. Dans la période faste, notamment dans les années 1997 à 2000, les grands groupes réalisaient d'énormes plus-values en spéculant avec l'argent que leur rapportent les primes. Ce n'est pas pour autant qu'ils ont diminué leurs tarifs. Mais cela leur a permis de prendre le contrôle de pans entiers de l'économie et de servir de confortables dividendes à leurs actionnaires.

Maintenant, disent-ils, c'est fini. Cela reste à prouver. Lorsque l'on brasse de telles sommes, on peut aussi gagner beaucoup en spéculant sur un marché qui baisse, après l'avoir fait sur une Bourse dont les cours grimpaient chaque jour. Mais qu'à cela ne tienne. C'est dans la poche des assurés que ces groupes vont prendre l'argent que, disent-ils, les marchés financiers ne leur apportent plus.

Et comme les justifica-

tions sont bien la seule chose dont ces compagnies ne soient pas avares, elles invoquent également la recrudescence des catastrophes naturelles.

Les capitalistes des autres secteurs font aussi les frais des prédateurs de l'assurance. L'explosion d'AZF et les attentats du 11 septembre ont servi de prétexte à une augmentation considérable des primes payées par les industriels. A ceci près qu'ils ont, eux, la possibilité de répercuter cette dépense sur leurs clients, et ne s'en privent pas. De même, la crainte que, suite à la loi Kouchner sur la responsabilité médicale, les procès contre les médecins se multiplient a fait s'envoler la prime d'assurances des médecins contre le risque. Mais là encore, ces catégories plutôt aisées n'ont pas eu à supporter l'intégralité des hausses de tarif, en particulier grâce aux accords intervenus avec la CNAM sous l'égide du gouvernement. Les salariés, eux, n'ont d'autre choix que de rogner sur le reste de leur budget pour payer des primes de plus en plus lourdes.

Les compagnies d'assurance prennent prétexte de tout pour augmenter leurs tarifs ; la seule chose qu'elles assurent bien, c'est leurs profits.

Daniel MESCLA

Le gouvernement aux petits soins pour les assureurs

La Sécurité sociale va payer les deux tiers des primes d'assurance des médecins spécialistes conventionnés. Telle est la mesure inscrite dans le protocole d'accord signé il y a quelques jours entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les syndicats de médecins, sous l'égide du gouvernement.

Invoquant l'augmentation des risques liés à une meilleure protection juridique des malades, les compagnies d'assurance avaient augmenté, ces dernières années, les primes de 60 % pour les médecins accoucheurs et les chirurgiens. Or, le nombre d'accidents lors des actes médicaux n'a pas augmenté. Cela n'a pas

empêché le gouvernement de se plier à la loi des compagnies d'assurance. Il a fait régler par la Sécurité sociale une partie de l'augmentation que les spécialistes ne veulent pas supporter.

Cette fois, il n'a pas été question du trou de la Sécurité sociale. Le gouvernement dérembourse des médicaments, rogne sur le budget des hôpitaux et ne sait plus quoi inventer pour limiter l'accès aux soins en invoquant le dérapage des dépenses de santé, incriminant l'irresponsabilité des malades. Mais quand ce sont les profits des assureurs dont il est question, il règle rubis sur l'ongle.

D.M.

Tunnel du Somport : LES PROFITS PASSENT AVANT LA SÉCURITÉ

Le tunnel routier du Somport, qui relie la France à l'Espagne en passant par la vallée d'Aspe dans les Pyrénées centrales, a été inauguré vendredi 17 janvier, en présence du ministre des Transports, de Robien... mais pas des élus locaux qui ont, pour la plupart, boycotté la cérémonie.

Les habitants, qui s'opposent à l'invasion des poids lourds dans cette vallée protégée, ont manifesté leur hostilité. Pour l'instant, il est prévu que 1 400 véhicules, dont 300 camions, empruntent chaque jour ce passage, nombre qui devrait augmenter de plus d'un tiers d'ici dix ans.

Ce tunnel, long de 8,8 kilomètres, permettra, nous dit-on, tout juste un gain de temps d'un quart d'heure par rapport à la route du col, pour un coût

de construction de 275 millions d'euros. Cela fait cher la minute. Les travaux ne sont d'ailleurs pas terminés, puisque la route d'accès ne sera complètement aménagée qu'en 2018 et qu'à certains endroits, elle est trop étroite pour que deux camions puissent se croiser. Il en coûtera encore 120 millions d'euros pour terminer ces aménagements.

Une fois de plus, les pouvoirs publics ont cédé devant les pressions des entreprises de transport routier. Le même jour, d'ailleurs, on annonçait la réouverture de la circulation dans les deux sens du tunnel du Mont-Blanc pour tous les véhicules, alors que ses sept mètres de large laissent tout juste la place aux camions de se croiser.

Dans le cas du tunnel du

Somport, cette décision semble d'autant plus aberrante qu'un tunnel ferroviaire existait déjà. Certes, il était ancien et aurait nécessité des aménagements, mais il aurait pu être l'occasion de permettre le ferroutage, beaucoup plus sûr et beaucoup moins polluant puisque les poids lourds sont transportés sur les trains ; ce ferroutage dont les ministres des Transports successifs (le projet du tunnel du Somport datant de quinze ans) font grand cas dans leurs discours alors qu'ils s'aplatissent devant les intérêts financiers des professionnels de la route, au mépris de la sécurité et de l'environnement, c'est-à-dire de l'intérêt général.

M.L.

Kurdes en grève de la faim à Bordeaux UNE CONCESSION DE L'OFPPRA

Le 14 janvier, les vingt-six travailleurs kurdes qui faisaient la grève de la faim depuis trente-sept jours dans l'ancien couvent du Noviciat, place Renaudel à Bordeaux, ont suspendu leur mouvement. En effet, ils ont obtenu une promesse de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPRA) d'étudier leurs dossiers de demande d'asile. Parallèlement, la préfecture a annoncé que les arrêtés de reconduite à la frontière dont ils font l'objet ne seraient pas exécutés.

Les grévistes, méfiants, préparent leurs dossiers mais continuent l'occupation et préviennent qu'ils sont prêts à

reprendre la grève de la faim s'il s'avère qu'il s'agit d'un piège.

En effet, s'ils se sont résolus à faire une grève de la faim mettant leur santé et leur vie en danger (certains ont perdu jusqu'à plus de 20 % de leur poids), c'est qu'après un mouvement ayant mobilisé plus de deux cents sans-papiers pendant plus de cinquante jours d'occupation du local du Noviciat, de manifestations dans les rues de Bordeaux..., la préfecture refusait toujours de régulariser tous les sans-papiers qui en faisaient la demande.

Il n'y a donc pas à faire confiance aux autorités qui jusqu'à présent avaient

débouté tous les grévistes de la faim de leur demande de droit d'asile. Ceci, bien que ces travailleurs kurdes aient dû fuir les persécutions de l'État turc. Depuis plusieurs années pour la plupart, ils étaient obligés de gagner leur vie en se cachant, en étant à la merci des patrons qui peuvent profiter de leur parias dont ils ne veulent plus.

Leur mouvement a donc fait bouger... un peu, les autorités. L'OFPPRA s'est engagé à entamer l'étude des dossiers le 27 janvier, mais rien n'est encore gagné et la détermination des grévistes et du comité de soutien qui les aide reste intacte.

LUTTE OUVRIÈRE DANS LES SCRUTINS PARTIELS

Lutte Ouvrière sera présente dans deux élections législatives partielles qui auront lieu le 26 janvier.

Annick Marty, professeur en lycée professionnel, et Michelle Guiot, enseignante, seront candidates dans la dix-septième circonscription de Paris.

Dans le Val-d'Oise, Patrice Crunil, ouvrier à l'usine Snecma de Gennevilliers, et Dominique Mariette, enseignant, se présenteront dans la cinquième circonscription, celle d'Argenteuil-Bezons.



Réunions publiques des candidats de Lutte Ouvrière

<p>À Paris 18ème Samedi 25 janvier à 17 heures École primaire 19, rue F. Labori</p>	<p>À Argenteuil (Val-d'Oise) Jeudi 23 janvier à 20 heures Salle Mandela à la Bourse du travail Boulevard Lénine</p>
--	--

ÉDUCUER ? NON, ÉCONOMISER !

Les deux ministres chargés de l'éducation, Luc Ferry et Xavier Darcos, ont annoncé le 15 janvier leur plan de recrutement pour la rentrée scolaire 2003. 30 000 enseignants seront recrutés par concours : 18 000 pour le secondaire, 12 000 pour le primaire. Et 16 000 assistants d'éducation seront embauchés pour les tâches de surveillance. Les ministres soulignent que cela montre « un effort significatif » de la part du gouvernement. Disons plutôt un effort de vitrine, dans la façon de faire valoir les chiffres.

Les chiffres annoncés antérieurement ont certes été revus à la hausse, en créant 16 000 postes d'assistants d'éducation au lieu des 11 000 prévus. La grève des surveillants et aides-éducateurs du 17 janvier et celle à laquelle les syndicats appellent dans toute l'Éducation nationale le 28 janvier y sont sans doute pour quelque chose. En tout cas la grogne du personnel de l'Éducation nationale est bien réelle.

Le gouvernement propose pour 2003 exactement le même nombre de postes aux concours que le gouvernement Jospin pour 2002 (il s'agissait alors du nombre le plus élevé depuis 1995). Mais un moindre mal n'est pas un bien et « l'effort » du gouvernement Raffarin est bien loin de satisfaire aux besoins réels.

C'est évident pour les aides-éducateurs. Les 16 000 postes créés sont censés remplacer les 5 600 postes de surveillants supprimés et les 20 000 aides-éducateurs (nom des emplois-jeunes dans l'Éducation nationale) dont le contrat ne sera pas renouvelé. Cela fera près de 10 000 adultes de moins dans les établissements scolaires. Ils disparaîtront précisément au moment où le gouvernement fait tout un battage au sujet de la sécurité dans les écoles. Cette sécurité, et ce retour à plus de tranquillité, c'est-à-dire à des conditions d'enseignement normales, on ne l'obtiendra pas avec plus de policiers et plus de juges, mais avec plus d'enseignants, de surveillants, de personnel d'encadrement, de service, d'entretien et d'administration.

En ce qui concerne les enseignants, le nombre des postes proposés pour les lycées et collèges, 18 000, est proche des 18 500 réclamés par le Snes, le principal syndicat de l'enseignement secondaire. Mais pour l'enseignement primaire le syndicat SNUipp demandait 16 000 postes, un tiers de plus que les 12 000 proposés par « l'effort » gouvernemental.

Et même si le déficit paraît minime dans l'enseignement

nutrition du nombre d'élèves. Mais toute la région est socialement sinistrée et les retards culturels y sont énormes, en particulier dans le Pas-de-Calais. Pour stopper la dégradation de la situation, il faudrait plus d'enseignants, des classes nettement moins nombreuses, un meilleur encadrement. Le gouvernement a fait le choix contraire.

Le ministère de l'Éducation nationale avoue crûment que sa préoccupation est de faire des

LES MATHS REVUES ET CORRIGÉES PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION



secondaire, les nombres globaux et les statistiques nationales ne rendent pas compte de la diversité des situations dans le pays. Car les difficultés scolaires et sociales ne sont pas les mêmes à Neuilly et à La Courneuve, dans des banlieues et à Paris. Or la répartition territoriale des postes, ce qu'on appelle la carte scolaire, au lieu de combattre les disparités, bien souvent les aggrave.

L'académie de Lille, par exemple, devrait perdre l'équivalent de 319 postes dans l'enseignement secondaire et de 99 dans le primaire. Le recteur justifie cela par une dimi-

économies : « Nous avons un engagement moral vis-à-vis de Bercy (le ministère des Finances), à qui nous avons expliqué que le ministère de l'Éducation nationale ne peut pas procéder à une réduction drastique du nombre d'emplois. » Mais il confirme : « L'Éducation nationale assumera sa part dans l'effort de rigueur. »

Le voilà, « l'effort » réel : celui qui vise à « la rigueur », c'est-à-dire en fait aux suppressions de postes, aux économies sur tout ce qui ne rapporte pas directement des profits.

Vincent GELAS

● Collège Anatole-France Pavillons-sous-Bois – (Seine-Saint-Denis)

EN GRÈVE CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES !

Au collège Anatole-France de Pavillons-sous-Bois, nous sommes mobilisés depuis le mois de novembre contre le projet de Luc Ferry de supprimer 25 600 postes de surveillants et aides-éducateurs. Les aides-éducateurs, les surveillants, et la conseillère d'éducation ont déjà fait grève tous ensemble à deux reprises depuis novembre dernier. Nous avons aussi largement fait signer une pétition de soutien par les parents d'élèves, conscients comme nous du besoin d'augmenter le personnel dans les lycées et les collèges, et pas d'en supprimer.

Concrètement, pour notre collège, ces mesures signifiaient qu'au lieu de cinq postes d'encadrement à temps plein, nous pourrions nous retrouver l'an prochain avec deux postes voire deux postes et demi de supprimés. Nous avons déjà de quoi faire avec 450 élèves, et il est prévu de créer deux classes supplémentaires à la rentrée prochaine. L'aide aux devoirs,

les activités sportives durant la pause de midi ne pourront plus être assurées, et il faudra fermer le foyer, lieu de détente très apprécié des élèves. Les difficultés, pour les élèves comme pour le personnel, ne pourront qu'augmenter.

La grève du vendredi 17 janvier a été très bien suivie au collège et bon nombre d'enseignants (12 sur 27 qui travaillaient ce jour-là) ont fait grève avec nous, ainsi que les trois quarts des membres du personnel administratif et technique. Ces derniers sont eux aussi menacés par les projets de décentralisation du gouvernement, qui voudrait notamment les faire travailler sur plusieurs sites à la fois. L'assemblée générale du matin, et la manif de l'après-midi nous ont tous encouragés à continuer à nous mobiliser, notamment mardi 28 janvier, pour qu'aucun poste ne soit supprimé.

● L.P. LA TOURNELLE La Garenne-Colombes – (Hauts-de-Seine)

EN GRÈVE POUR PLUS DE MOYENS

Les enseignants du lycée professionnel de la Tournelle, à La Garenne-Colombes, étaient toujours en grève mardi 21 janvier pour demander que leur établissement soit classé Zep (Zone d'éducation prioritaire), ce qui signifie des moyens humains supplémentaires, notamment en postes de surveillants. Ce mouvement fait suite à l'agression d'une élève envers une professeur, la blessant de coups de couteau, et se poursuit malgré les intimidations, voire même les menaces du rectorat.

À plusieurs reprises, l'Inspection académique des Hauts-de-Seine a annoncé que les cours allaient reprendre dès le lendemain, ou progressivement, insistant beaucoup sur « l'intérêt des élèves » qui ne peuvent préparer correctement leurs examens – et la télévision a fait la part belle à ces « informations ». Pire, les enseignants grévistes ont été menacés de licenciement s'ils ne reprenaient pas le travail.

Ainsi, le rectorat réagit comme n'importe quel patron devant les revendications des

salariés. Il refuse de les prendre en compte et, quand ceux-ci se mettent en grève, on leur dit de reprendre d'abord le travail avant toute discussion, ce qui ne les met plus en position de force, et on menace. Mais pour obtenir ce qu'ils demandent, les enseignants, comme tous les salariés, savent bien qu'il leur faut tenir.

La violence scolaire est une réalité dans certains établissements. Chaque adulte qui travaille avec des jeunes en difficulté scolaire (ce qui est souvent le cas dans les lycées professionnels, qui regroupent des élèves vivant des situations sociales difficiles) sait que cette lutte passe avant tout par un renforcement des moyens : il faut plus d'adultes pour encadrer les élèves, des enseignants plus disponibles, pouvant les faire travailler en petits groupes pour être plus à même de les faire progresser. C'est ce que réclament les enseignants de La Garenne-Colombes... et ce qu'ils ne devraient même pas avoir à réclamer, tant c'est naturel.

● Caen

LA RÉPONSE DES PIONS AU GOUVERNEMENT

Depuis la rentrée scolaire, comme dans nombre de régions, les surveillants et aides-éducateurs de Basse-Normandie luttent contre les mesures gouvernementales.

Une réunion entre délégués des différentes académies en lutte avait lieu le samedi 11 janvier à Nantes, afin de coordonner le mouvement. Plus de trente délégués représentant une dizaine de localités y assistaient. Parmi les régions en pointe, on peut citer la Corse, en grève depuis le 20 novembre à presque 100 %, Brest où les pionniers ont organisé une manifestation regroupant 5 000 personnes mi-décembre, Rennes, Toulouse et Nantes où la grève dure depuis fin novembre. Ailleurs, des journées ponctuelles de grève ont été suivies entre 60 et 85 %, ce qui a par exemple permis à Angers une manifestation commune avec des précaires et les salariés menacés de licenciements dont ceux d'ACT, regroupant 1 500 personnes le 9 janvier dernier. Pour l'académie de Caen, nous avons fait une semaine de grève très majoritairement suivie du 16 au 20 décembre, ponctuée par l'occupation d'une antenne ANPE le mardi, puis le blocage du rectorat le jeudi.

La discussion qui a suivi portait sur la grève nationale du 28 janvier. Nous avons convaincu d'y participer avec nos propres mots d'ordre ceux d'entre nous que l'attitude des syndicats avait échaudés. Il faut dire que dans certaines académies, le collectif des pionniers et emplois-jeunes en lutte doit batailler contre ces derniers : à Toulouse, le Snes s'est permis d'envoyer un communiqué d'appel à la reprise du travail dans tous les établissements !

Afin d'élargir le mouvement, l'initiative a été prise d'envoyer à tous les syndicats un communiqué demandant l'organisation de la grève reconductible de tous les personnels de l'Éducation nationale, ainsi que l'organisation d'une manifestation à Paris en semaine (celle du dimanche 8 décembre n'étant pas considérée comme un succès).

Il restait alors à relancer la mobilisation dans nos académies respectives. À Caen, nous étions presque 150 en assemblée générale le vendredi 17 janvier, journée de grève nationale des surveillants. Les taux de grève de surveillants oscillaient entre 60 et 75 % selon les départements, et atteignaient 45 % chez les conseillers principaux d'éducation, nos supérieurs hiérarchiques. L'annonce de Ferry a bien été traduite : non seulement les 16 000 postes qu'il a annoncés ne compensent pas les pertes

d'emplois. Mais en plus, cela entérine le nouveau statut, dont la précarité s'inspire directement des emplois-jeunes. Et pour bien faire comprendre notre colère, nous avons occupé l'inspection académique à près d'une centaine, tandis qu'une délégation était envoyée au rectorat. Celle-ci étant revenue faire un compte-rendu à l'inspection académique, nous avons décidé de poursuivre l'occupation jusqu'à l'arrivée des CRS. Et alors que ceux-ci s'apprétaient à nous déloger, nous sommes sortis en chantant et en scandant des slogans.

Une journée réussie qui en appelle d'autres, à commencer par le jeudi 23 et le mardi 28 janvier, journée de grève nationale concernant l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale.

● Académie de Nantes

LES AIDES-ÉDUCATEURS ET LES SURVEILLANTS EN GRÈVE

En grève illimitée depuis le 27 novembre dernier, les aides-éducateurs, maîtres d'internat et surveillants d'externat de l'académie de Nantes se mobilisent ! Ils ont occupé le rectorat et réussi plusieurs manifestations.

Le dispositif des « assistants d'éducation » redéfini par le ministère de l'Éducation nationale lors d'une table ronde est une véritable provocation. Ce projet vise à détruire le statut d'étudiant-surveillant qui permet depuis 1936 aux étudiants, recrutés sur critères sociaux, de financer leurs études. Comment, avec le nouveau dispositif, la situation des étudiants pourra-t-elle s'améliorer, alors qu'il leur est proposé d'effectuer plus d'heures : 22 heures hebdoma-

dares au lieu de 14 pour un demi-service, sur 39 semaines au lieu de 35, pour un salaire équivalent ou inférieur ? Moins d'argent pour plus de temps de travail, belle amélioration ! Quant aux aides-éducateurs, à la rentrée 2003, c'est la porte pour tous ceux dont le contrat de cinq ans arrive à son terme.

Un tel projet aboutira de surcroît à une diminution des moyens d'encadrement éducatif. La disparition des aides-éducateurs entraînera la suppression des ateliers, des clubs, des cours de soutien... Les 5 600 postes de surveillants supprimés et les 20 000 postes d'aides-éducateurs qui seront aussi progressivement supprimés ne pourront être remplacés par les 16 000 nouveaux assistants d'éducation. L'encadrement éducatif en sera par là-même d'autant détérioré. Les

assistants d'éducation qui remplaceront les aides-éducateurs, maîtres d'internat et surveillants d'externat seront embauchés par les chefs d'établissement, sur des critères obscurs et sans contrôle. Ces contrats, d'une durée de trois ans, renouvelables, hypothétiquement, une fois, ne font que pérenniser la précarité au sein de l'Éducation nationale.

Le nouveau projet est totalement inacceptable. C'est pourquoi les aides-éducateurs, maîtres d'internat et surveillants d'externat revendiquent le maintien du statut d'étudiant-surveillant et l'intégration des aides-éducateurs au sein de la Fonction publique ainsi que l'amélioration des salaires et des recrutements massifs de nouveaux personnels pour combler les manques déjà criants.



Manifestation à Paris, le 8 décembre 2002.

● Angers

AIDES-ÉDUCATEURS ET SURVEILLANTS : UN MOUVEMENT MONTANT !

Lors de la journée de grève « services publics » du 26 novembre dernier, dans le Maine-et-Loire, les grévistes qui se sont réunis après la manifestation ont discuté de la nécessité de mettre en place un mouvement fort pour les surveillants et les aides-éducateurs (AE). Cela faisait déjà plusieurs jours qu'un tel mouvement avait démarré en Loire-Atlantique. L'intersyndicale du Maine-et-Loire, FSU, SUD, FO, CGT, à laquelle s'est jointe par la suite la CFDT, a donc appelé à une assemblée générale pour le 5 décembre.

Une cinquantaine de surveillants et d'AE étaient présents à

cette AG. Ils ont décidé d'appeler à la grève à partir du lundi 9 et à manifester à Angers le mercredi 11. Les grévistes ont dès le début cherché à étendre le mouvement en allant d'établissement en établissement pour discuter avec les surveillants et les AE. Et nous étions près de 300 dans les rues d'Angers le mercredi 11, ce qui est un succès, compte tenu qu'il y a 500 surveillants et 300 AE dans le département.

L'assemblée générale réunie dans la foulée de la manifestation a décidé la mise en place d'un comité de grève élu, avec le soutien des organisations syndicales. Elle a aussi décidé

d'appeler à l'action « vie scolaire morte » à partir du 16 décembre et à manifester à l'occasion de la journée d'action décidée nationalement par tous les syndicats.

Les grévistes ont continué leurs tournées d'établissements à partir du 12 décembre, et dès le 13, le comité de grève recensait plus d'une vingtaine d'établissements fermés ou dans l'impossibilité d'assurer correctement le service. Ils se sont adressés par tracts à leurs collègues, aux enseignants, aux agents, aux lycéens, aux étudiants.

Après les vacances de fin d'année, la mobilisation n'a pas

diminué, et la journée du 17 janvier a été un succès : 1500 personnes à la manifestation, avec la participation de lycéens et d'étudiants, et d'enseignants en grève. L'AG qui s'est tenue à son issue a donné rendez-vous pour une nouvelle assemblée générale le mercredi de la rentrée pour poursuivre l'action après les vacances. Et nous comptons bien que l'ensemble des personnels de l'éducation rejoigne ce mouvement, car le licenciement des AE et la suppression de postes de surveillants constituent une attaque contre l'ensemble du service public.

Rhodia Chalampé
(Haut-Rhin)

UN INCIDENT QUI AURAIT PU ÊTRE GRAVE

A l'heure où des articles de presse remettent sur le tapis l'affaire d'AZF à Toulouse, d'ailleurs pour tenter de disculper la compagnie TotalFinaElf qui en est responsable, les conditions de travail et de sécurité dans de nombreuses usines ne sont pas meilleures. Qu'on en juge avec ce qui s'est passé ces derniers temps à l'usine Rhodia de Chalampé, près de Mulhouse.

Mercredi 8 janvier, des centaines de mètres cubes de cyclohexane, produit toxique hautement inflammable, s'étaient échappés d'une canalisation de l'usine Rhodia, infiltrés dans le sol sous l'usine et flottaient sur la nappe phréatique. Cette usine, où travaillent près de 1500 salariés, est considérée comme une usine moderne, modèle de sécurité par rapport à bien d'autres plus vétustes dans les environs de Mulhouse.

UN PRODUIT TRÈS DANGEREUX

Le cyclohexane n'est pas n'importe quel produit. Il est toxique pour les organismes, provoquant, s'il est inhalé ou ingéré, torpeur, vertige, nausée, toux, vomissement, malaises et évanouissements. L'inhalation peut provoquer des oedèmes des voies respiratoires. Il peut léser le foie et les reins. A haute concentration, il peut mener à la paralysie respiratoire, à l'inconscience, au collapsus mortel. Il présente un danger pour l'eau potable en cas de pénétration de quantités importantes dans le sol et les eaux naturelles.

Mais encore plus grave, le cyclohexane est fortement volatil et terriblement inflammable à température ambiante. Il recèle un danger de formation de vapeurs explosives au-dessus de la surface de l'eau. Ainsi le 1^{er} juin 1974, à Flixborough, en Angleterre, la rupture d'une conduite provisoire de cyclohexane montée entre deux réacteurs d'une usine chimique avait provoqué l'explosion de celle-ci. Bilan : 28 morts, 75 blessés et 2450 maisons endommagées.

Or, dimanche 5 janvier, une fuite d'hydrogène enflammé était signalée à l'usine, ce qui, à proximité des vapeurs de cyclohexane aurait pu conduire à la catastrophe... Et l'usine de Chalampé qui recèle bien d'autres produits plus dange-

reux est contiguë d'une usine qui fabrique les mêmes éléments qu'à AZF-Toulouse !

DES PROPOS RASSURANTS ET MENSONGERS

Une fois que l'information eut fait la « Une » des journaux locaux ou des médias allemands (car l'usine est à la frontière, au bord du Rhin), le directeur du groupe Rhodia-France s'est déplacé à Chalampé pour rassurer la population et déclarer qu'il n'y avait eu qu'un problème de communication. Or, s'il y eut en effet un problème de communication c'est que la direction avait caché l'incident aux riverains et à la DRIRE en lui signalant une fuite bénigne.

Aujourd'hui, la direction se déclare incapable de mesurer la quantité de produit qui s'est échappé, mais on parle le plus fréquemment de 1200 tonnes. Ce qui n'est pas rien. La direction a prévu de pomper le cyclohexane, les travaux devant durer au moins jusqu'au mois d'avril. Un ouvrier qui travaille sur le chantier a déjà eu un malaise !

La fuite a été provoquée dans une tuyauterie extérieure par le gel du cyclohexane qui a fait éclater la canalisation. Le système de chauffage de la canalisation était lui-même en panne. Or, avec les économies sur le personnel auxquelles se livrent la direction depuis un certain temps, les rondes régulières de surveillance dans cette usine de 200 hectares ont été espacées ou abandonnées. Ainsi il a fallu près de 30 heures pour se rendre compte que la tuyauterie avait éclaté.

DES ÉCONOMIES QUI PEUVENT S'AVÉRER CRIMINELLES

Pourtant cela fait longtemps que les salariés et les syndicats s'élèvent contre les risques que fait courir à tous cette économie en personnel. Fin décembre un incident sur une ligne a provoqué la fuite d'acide cyanhydrique. C'est une fuite considérée comme mineure et sur laquelle on n'est pas intervenu tout de suite. Mais tout d'un coup, la direction a décidé qu'il y avait urgence et un soudeur d'une entreprise extérieure a travaillé 16 heures de suite un dimanche pour réparer la fuite. A l'automne 2002, un énorme bidon de la taille d'un gymnase contenant des déchets chimiques avait subi une combustion

chimique pendant plusieurs semaines sans que la direction puisse rien faire, sinon espérer que cela ne provoquerait pas une catastrophe. Heureusement pour elle si on peut dire, les médias n'ont pas parlé de cet incendie car celui, au même moment, du site minier de Stocamine, guère éloigné de là, avait retenu toute leur attention.

Et puis, fin 2001 aussi, un wagon de butadiène, gaz extrêmement nocif et explosif, s'était renversé, frôlant la catastrophe. Quelque temps auparavant, ce sont 25 kilos de cyanure qui s'échappaient dans l'atmosphère suite à la rupture d'une soupape qui aurait dû être changée ; la direction avait choisi de retarder la maintenance pour réduire les coûts. Déjà la municipalité voisine n'avait été avertie que trois jours après. Peu de temps auparavant encore, la forte explosion d'une citerne avait causé un grave accident. Trois ouvriers avaient été touchés, dont deux brûlés légèrement et un brûlé grave qui de plus avait fait une chute d'une hauteur de plus de dix mètres. Cet ouvrier a des séquelles telles qu'il paiera toute sa vie la négligence du patron. Son atelier fait partie de ceux qui ont subi plusieurs restructurations et modifications techniques ces dernières années. Alors que la production a pratiquement doublé, les effectifs de la fabrication sont passés souvent de 10 à 7 personnes par équipe.

Les pompiers eux-mêmes, plus responsables que la direction, s'étaient mis en grève il y a quelques années parce que le patron, au mépris des risques que cela impliquait, avait voulu leur faire faire de la manutention pendant leur service, les rendant par là-même moins disponibles pour intervenir en cas d'accident ou d'incendie. Et maintenant la direction externalise la maintenance pour faire toujours plus d'économies.

L'an passé les salariés de Rhodia-Chalampé ont fait grève pour obtenir, entre autres, des embauches. La direction en a concédé une trentaine. C'est notoirement insuffisant. Mais face à l'irresponsabilité et à l'égoïsme patronal, imposer des embauches reste la seule voie.

Caen

LIBERTÉ POUR ALAIN HÉBERT !



Lors d'un meeting à la Mutualité à Paris.

Le 22 janvier, plusieurs milliers de personnes venues de la Basse-Normandie et de nombreux arsenaux se sont rassemblées, à l'appel des organisations syndicales et de différentes organisations politiques dont Lutte Ouvrière, avec la présence d'Arlette Laguiller, devant la cour d'appel de Caen où allait se dérouler le procès en appel d'Alain Hébert.

Avant l'audience, celui-ci, qui est sous le coup d'une condamnation à un mois ferme suite à une manifestation contre la fermeture d'un hôpital, est venu rappeler la nécessité de la défense des libertés pour l'ensemble du monde du travail et saluer les manifestants qui voulaient, par leur présence en nombre, s'opposer à la condamnation de ce militant syndical.

La santé, une marchandise comme les autres

Un article paru dans le journal *Le Monde* du 21 janvier, apporte plusieurs informations concernant, entre autres, la répartition des dépenses de santé de par le monde. « *Au sein de la population mondiale, écrit l'auteur, les dépenses consacrées à se soigner varient dans un rapport de 1 à 700 entre les plus pauvres et les plus riches : les pays les plus pauvres consacrent moins de cinq euros par an à leur santé, les dépenses des pays les plus riches pouvant atteindre 3500 euros* ». Et encore, ce ne sont là que des moyennes. C'est dire que dans certains pays, des populations n'ont strictement rien pour se soigner.

Il y a quelque temps, des pays pauvres avaient demandé que certaines maladies comme l'asthme, le cancer ou le diabète puissent justifier d'importations de médicaments à plus bas prix, tels les génériques. Eh bien, c'était là trop demander aux trusts pharmaceutiques et aux États qui les soutiennent. Pourtant, le marché mondial de la santé est l'un des plus florissants qui soit. Il atteint presque 4 000 milliards d'euros. Vendre moins cher dans les pays pauvres ne rui-

nerait évidemment pas les firmes pharmaceutiques. Leurs profits seraient seulement un peu moindre sur certains produits, voilà tout ! Mais cela est encore trop pour elles. Elles préfèrent maintenir des prix élevés, quitte à ce que de très nombreuses populations ne puissent pas se faire soigner.

Une étude réalisée par l'Organisation mondiale de la santé établit même que « *les pays pauvres paient leurs médicaments à 85 % en moyenne du prix qui est payé dans les pays riches. Dans 98 des 465 cas de médicaments qu'elle a étudiés, la Commission a établi que les prix pratiqués sont en fait plus élevés dans les pays pauvres. Or, à ce tarif, la demande est presque nulle* ».

Soigner, lutter contre les maladies, les souffrances, les douleurs, tel devrait être le seul objectif des entreprises pharmaceutiques, si elles n'avaient pas pour principal but de faire du profit. Mais dans un monde où tout se vend, la santé est une marchandise comme une autre à laquelle n'a pas droit, de ce fait, la plus grande partie de la population mondiale.

G.L.

Metaleurop (Pas-de-Calais)

PATRONS VOYOUS ? ILS LE SONT TOUS !

L'attitude du groupe Metaleurop dans le Pas-de-Calais, qui laisse sur le carreau ses 830 salariés, a provoqué émoi et indignation dans tout le pays. Les dirigeants de ce groupe ont décidé brutalement de se désengager financièrement de leur filiale, provoquant le dépôt de bilan et la mise en liquidation de l'usine. Le groupe se désengage en même temps de ses promesses de traiter une partie de la pollution qu'il a laissée sur place, l'usine étant considérée comme une des plus polluantes du pays.

Les dirigeants de l'entreprise ont, avec arrogance et cynisme, revendiqué leurs droits de patrons en montrant qu'ils n'avaient que faire de ce qui arriverait à leurs salariés. Ils n'ont même pas voulu jouer le jeu hypocrite habituel du plan « social » qui ferait semblant de prévoir des reclassements ou une « réindustrialisation », ce qui reste dans la quasi-totalité des cas au stade des intentions virtuelles comme la région du Nord-Pas-de-Calais et les autres en ont fait tant de fois l'expérience.

L'attitude de Metaleurop est scandaleuse. Mais, sans doute de façon plus crue que d'habitude, ce n'est que la façon de faire de tous les groupes industriels, commerciaux ou financiers. C'est la loi, et même le fondement des lois bourgeoises, d'instituer l'irresponsabilité des patrons vis-à-vis de leurs choix économiques, et en particulier vis-à-vis de leurs salariés. Les actionnaires qui possèdent les entreprises, au travers de sociétés anonymes, peuvent à tout moment retirer leurs actions et leur participation financière, même si cela provoque la faillite de ces entreprises avec les drames humains qui s'en suivent. Et encore plus quand cela se passe à travers des filiales de grands groupes.

Le premier des patrons, Seillière, représentant de la holding de la famille De Wendel (les anciens maîtres de forges de la sidérurgie), a agi de la sorte il y a deux ans avec Air Liberté, provoquant la faillite de sa filiale sans déboursier un centime pour les milliers de licenciements qu'il provoquait. C'est l'État qui s'est substitué à lui. Seillière, toujours lui, au nom du groupe familial, est en train de faire la même chose avec une autre de ses filiales, Valéo. Il y a eu aussi Marks et Spencer, ou encore Renault et Peugeot qui ont provoqué de concert la faillite de leur filiale Chausson sans déboursier un centime au départ.

Cela passe parfois par un intermédiaire, repreneur

véritable ou fictif, qui aura la tâche de finir le sale travail des grands groupes, de façon plus anonyme pour ceux-ci. Certains ont bâti leur fortune durable ou éphémère dans cette tâche, Tapie en son temps, et aussi d'autres moins connus du grand public comme Coencas qui a pu grâce à ce jeu se retrouver à la tête d'un groupe de 13 000 salariés, le Groupe Valfond.

Le seul principe des possédants des entreprises, les actionnaires, c'est que leur capital doit rapporter le maximum. Leur fortune s'arrondit au gré du détournement d'une partie des fruits du travail de leurs salariés, ce vol institutionnalisé qui s'appelle le salariat, et ils ne se considèrent jamais comme redevables vis-à-vis de ceux qui leur ont procuré leurs richesses. Quand ça ne rapporte plus assez à leur gré, ils récupèrent au centuple leur mise initiale et vont l'investir ailleurs, souvent dans la spéculation boursière.

Quant à laisser des sites pollués à la charge de la collectivité, c'est quasiment la règle de tous les groupes industriels à travers tout le pays, avec d'ailleurs la complicité active et permanente des plus hautes autorités de l'État.

L'indignation hypocrite des députés ou autres ministres a de quoi dégoûter car ils savent mieux que personne ce qu'il en est du système qu'ils défendent. Leur tâche est justement d'essayer de faire croire que le bien-être financier des entreprises est la seule chance de la population. L'attitude des patrons comme ceux de Metaleurop ne rend certes pas cette tâche facile, mais les patrons ont l'habitude de laisser leurs larbins politiques se débrouiller pour justifier l'injustifiable, et à peindre en rose un système pourri jusqu'à la moelle, créateur de misère et de malheur.

Paul SOREL

SACCAGER UNE RÉGION, PUIS L'ABANDONNER !

Après nous, le déluge ! Les cours du zinc et du plomb ne cessent de baisser. Les actionnaires de Metaleurop ont donc décidé de se désengager de leur filiale du Pas-de-Calais qui produit ces métaux, l'usine de Noyelles-Godault. Parmi ces actionnaires, les groupes Glencore (américain), Preusag (allemand) et Algeco (France).

une double catastrophe sociale et écologique.

Après cette annonce, l'abandon domine. Tout le monde se demande de quoi demain sera fait. Un plan social était en discussion avant que la décision ne soit connue. On en était à l'ouverture du livre 3, et les négociations prévoyaient des indemnités de 250 000 à 300 000 francs (environ 40 000 euros) pour les travailleurs nés jusqu'en 1947. Ces travailleurs, une centaine,

actionnaires les mesures nécessaires pour respecter la santé des travailleurs et des riverains, sous le prétexte de vouloir préserver les emplois. Même les Verts se sont prêtés à un semblant de plan de réhabilitation des sols en accord avec la direction de l'usine. Pendant que l'usine continuait de cracher de la poussière de plomb, elle ne déboursait que 60 millions d'euros dans une expérience de dépollution lente du sol.

L'usine a déjà tué : dix morts en 1993, un en 1994, tués par l'explosion d'une colonne de zinc. Mais à part la condamnation symbolique d'un directeur, il n'y avait pas eu d'autre action contre l'usine, et surtout, aucun des politiciens qui font mine de s'indigner maintenant n'avait exigé à l'époque que les actionnaires prennent sur leurs profits pour réaliser les travaux de sécurité nécessaires pour les ouvriers de l'usine et les riverains.

Delevoye, ministre nordiste de Raffarin, promet de réfléchir à une zone franche, à un plan de relance. Roselyne Bachelot (UMP) annonce que « les responsabilités environnementales et sanitaires de Metaleurop seront recherchées ». Et dans ce festival d'hypocrisie, Mer, le ministre des Finances qui a été PDG dans la sidérurgie, se dit « révolté », lui qui a licencié des dizaines de milliers de travailleurs. S'il y a quelque chose de révoltant, ce sont ces déclarations ministérielles qui versent quelques larmes médiatiques, mais qui encouragent du geste et de la voix les patrons à saccager les emplois et les vies des travailleurs. Il serait vain de croire qu'une solution peut venir des pantins du gouvernement. Les travailleurs devront compter sur leurs propres forces pour imposer que de l'argent soit trouvé pour payer les salaires et les indemnités.

L'émotion est grande et dans la région toutes les discussions évoquent le cas de Metaleurop. Et en effet, l'affaire Metaleurop devrait devenir l'affaire de tous les travailleurs, pour obliger les patrons à prendre sur leurs profits pour payer les salaires, indemniser correctement les travailleurs et réparer les dégâts de l'exploitation capitaliste.



Ceux-ci ont fait connaître leur décision par un fax envoyé à l'usine le jeudi 16 janvier. Dans ce fax, ils expliquent qu'ils feront ainsi l'économie d'un plan de restructuration trop coûteux à leur goût et qu'ils pourront réaliser des bénéfices dès l'année 2003. Le message se veut donc rassurant pour les financiers, mais il ne dit pas un mot du sort des travailleurs employés sur le site ni de la pollution catastrophique de toute la zone autour de l'usine.

En tout, un peu plus de 1 000 travailleurs sont sur le site : 830 embauchés par Metaleurop, les autres étant des intérimaires et des employés d'entreprises sous-traitantes. Au total, près de 2 000 emplois sont menacés, si l'on y ajoute les emplois induits par l'activité de l'usine. Quant à la pollution, elle est l'une des plus graves en France : 13 % des enfants de moins de 15 ans dans les communes qui entourent l'usine ont un taux alarmant de plomb dans le sang, et on connaît les conséquences particulièrement graves du saturnisme pour la santé. Les sols sont truffés de métaux lourds au point que les légumes qui poussent dans les jardins sont interdits à la consommation. Les financiers se préparent donc à laisser derrière eux

devaient d'ailleurs renvoyer leur formulaire ces jours-ci et tous se demandent ce qui les attend. Au total, 240 travailleurs devaient être licenciés avec des indemnités diverses. Les syndicats et les politiciens locaux croyaient ou faisaient mine de croire à la « restructuration » de l'usine. A présent, ce sont 2 000 personnes qui sont dans l'incertitude. Une petite entreprise sous-traitante, elle, n'attend même plus et a déjà licencié 16 salariés.

Les syndicats ont proposé de continuer le travail pour avoir des stocks et, peut-être, pouvoir les négocier ensuite. Mais ce n'est pas si simple, car tout manque dans l'usine pour continuer l'activité. Pour le moment, les travailleurs rencontrés à la sortie de l'usine ne voient pas encore comment ils pourraient contraindre les capitalistes à payer la note. Certains même voudraient croire que les politiciens vont pouvoir les aider. Mais ils auraient bien tort de compter sur eux.

Les élus des communes environnantes, les députés locaux, toutes tendances confondues, se disent révoltés aujourd'hui, et s'en prennent aux « décisions prises dans le secret des conseils d'administration ». Mais ils ont toujours, dans le passé, hésité à peser sur Metaleurop pour imposer aux

REIMS-AVIATION (Marne)

LA MOBILISATION CONTINUE

Le jeudi 16 janvier, le tribunal de commerce de Reims n'a accordé qu'un sursis d'une semaine à Reims-Aviation menacée d'un dépôt de bilan (LO du 17 janvier 2003). La clôture de la période de dépôt des dossiers de reprise est donc fixée au vendredi 24 janvier. Le tribunal quant à lui rendra son jugement le 29 janvier.

Pour entendre le jugement du tribunal de commerce, les 460 travailleurs avaient décidé de venir ensemble au palais de justice. Partis de l'usine, ils ont donc fait le chemin en voiture, au ralenti, en faisant entendre leur concert de klaxon. A leur arrivée, ils ont bloqué pendant quatre heures la place du Théâtre au centre-ville, là où passent tous les bus de Reims.

Le rassemblement devant le palais de justice avait été préparé pendant plusieurs jours par des diffusions de tracts aux portes des entreprises, à l'hôpital, au centre-ville, faites par les travailleurs de Reims-Aviation eux-mêmes, qui voulaient ainsi appeler les autres salariés

à leur apporter leur soutien ce jour-là. Toutes ces actions firent que, à l'arrivée des travailleurs de Reims-Aviation, un certain nombre d'autres travailleurs les attendaient déjà : de Valéo, de la municipalité, des mutuelles ou encore d'Aries, une entreprise également en dépôt de bilan.

Lorsque les travailleurs voulurent pénétrer dans la salle d'audience pour entendre le verdict, une toute petite poussée suffit à écarter les quelques policiers présents et à les empêcher de bloquer le passage. Il aurait été tout de même anormal que les salariés ne puissent pas entendre un jugement qui les concernait au premier chef.

Lorsqu'il fut annoncé que le délai accordé n'était que d'une semaine, tous les travailleurs prirent cette décision comme une gifle. Beaucoup ne se sont d'ailleurs pas gênés pour dire crûment ce qu'ils pensaient de ce sursis symbolique et des juges qui en avaient décidé ainsi.

Le lendemain, vendredi 17 janvier, alors que la journée était chômée, une assemblée générale a réuni une très

grande partie du personnel à l'usine. Il fut annoncé qu'un nouveau repreneur s'était fait connaître. Il s'agissait de Wagrpar, un groupement de financiers dont l'élément publiquement fédérateur est le fils de Raymond Barre, ancien Premier ministre de Giscard.

Ce dossier de reprise n'est pas encore déposé, mais il prévoit d'ores et déjà de ne pas réembaucher plus de 300 travailleurs, ce qui laisserait environ 150 d'entre eux sur le carreau. En fait, même si cette annonce soulage certains (vu que le premier repreneur, le groupe autrichien Ventana, ne veut lui reprendre que 215 salariés et abandonner une partie de l'actuelle production), elle n'est pas acceptable en l'état et ne le sera pas tant que tous les travailleurs n'auront pas leur emploi et leur revenu sauvegardés.

Les travailleurs de Reims-Aviation n'ont donc pas fini de faire parler d'eux. Une nouvelle manifestation est prévue mercredi 29 janvier devant le palais de justice, qu'il convient maintenant de préparer.

Correspondant LO

SKF - SAINT-CYR-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)

EN GRÈVE POUR LES SALAIRES

SKF emploie plus de 1500 salariés (dont 1300 en contrat à durée indéterminée, CDI) à la production de roulements à billes à Saint-Cyr-sur-Loire, près de Tours. Depuis des années, les patrons engrangent de substantiels bénéfices, ce qui ne les a évidemment pas empêchés, lors des négociations salariales de ce début d'année, de ne proposer qu'une augmentation de 2 % des salaires. Mal leur en a pris, puisque le 9 janvier nous nous sommes mis en grève pour exiger une augmentation digne de ce nom.

Ce jour-là, les syndicats CGT, FO et CFDT avaient appelé chacune des trois équipes à débrayer pour appuyer leur revendication d'une augmentation de 5 % des salaires (avec un « plancher » de 80 euros). Dès l'équipe du matin, on a vu que ce serait massif, puisque 70 % de l'effectif de production cessa le travail. Les délégués quittèrent la séance de négociation pour nous annoncer les propositions patronales : 2,1 % en janvier et 0,5 en octobre. Il n'y eut même pas besoin d'un vote pour connaître le sentiment de

l'assemblée : c'était non. L'ajout quelques instants plus tard d'une prime exceptionnelle de 150 euros n'y changea rien, sinon ce fait que nous avons décidé par un vote à main levée de rester en grève jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'après-midi.

A 14 heures, les deux équipes réunies, c'est à 500 que nous avons décidé de continuer la grève jusqu'à l'obtention des 5 %. Suivie par la quasi-totalité des ouvriers de production, la grève a duré jusqu'à ce que, le lundi 13, la direction concède une augmentation générale de 3,9 % (3 % en janvier, le reste en octobre).

Même si la revendication d'un minimum de 80 euros n'a pas été obtenue (les syndicats y avaient de toute façon renoncé dès le début de la grève), le résultat fut ressenti par les grévistes comme une réelle victoire. A la reprise, mardi 14 janvier, le moral était bon dans les ateliers.

Correspondant LO

L'explosion d'AZF : TOTALFINAELF DOIT ÊTRE RECONNU RESPONSABLE

Dans un article de *L'Express* du 16 janvier, relayé par *Le Figaro*, la thèse de l'attentat pour expliquer l'explosion du 21 septembre 2001 à Toulouse refait surface. Rappelons que cette thèse est écartée par les enquêteurs de la police judiciaire, par les procureurs, et même officiellement par la direction de TotalFinaElf. Celle-ci privilégie des circonstances extérieures à l'entreprise (incidents électriques), qui à ses yeux la disculperaient tout autant.

La journaliste qui a commis ces quatre pages prend démagogiquement la défense des salariés d'AZF « *ulcérés de se voir mis en cause et traînés dans la boue depuis plus d'un an* ». Mais la direction de TotalFinaElf n'a pas fait autre chose depuis l'explosion, pour essayer d'interposer les salariés entre elle et tous ceux qui l'accuseraient de négligence criminelle. Et, derrière tout cela, ce qui est en jeu est évi-

demment : qui doit payer ? Pour la journaliste de *L'Express* qui ne mentionne dans tout son article même pas le nom de TotalFinaElf, la réponse en creux est évidente : interdit de se retourner contre Total.

L'article est une suite d'interrogations sur les prétendues zones d'ombre de l'enquête, sa partialité et ses lacunes. Toutes ces questions sont là pour accréditer l'idée d'un attentat de la mouvance extrémiste islamiste ayant infiltré l'usine via les intérimaires de quelques entreprises extérieures. En ce moment, rien de tel pour faire vendre du papier. D'autres s'y étaient essayés auparavant, avec des succès de vente tout aussi importants, mais en donnant crédit à des rumeurs fantaisistes, la plupart démenties ou invérifiables et ne prouvant que la mauvaise foi de leurs auteurs.

Sans rien affirmer, sous la

forme de questions insidieuses, permettant de masquer le fait qu'il n'y a rien de nouveau à dire, l'article de *L'Express* en question remet donc le couvert. L'auteur, qui se plaint de la partialité de l'enquête, n'a pas une seule question sur des réalités gênantes pour sa thèse : rien sur les conditions de travail dégradées du fait de la baisse constante des effectifs, rien sur les contrôles symboliques de la Drire, rien sur les conditions de l'utilisation de la sous-traitance, du personnel intérimaire, rien sur l'absence de contrôles aux entrées d'une usine aux productions pourtant sensibles. En résumé, rien qui pourrait mettre en cause la direction de Total.

En réalité, même en considérant que le scénario des enquêteurs pour définir la chaîne précise des événements ayant conduit à l'explosion est imparfait, dans l'hypothèse improbable d'un attentat réalisé par des terroristes qui

auraient préféré étrangement faire sauter un secteur qui était la poubelle de l'usine plutôt que d'autres installations qui auraient fait disparaître la moitié de Toulouse (plus que le World Trade Center), qui est responsable de l'explosion ?

Rappelons tout de même que dans une brochure éditée en septembre 2002 à Toulouse et qui discutait notamment de la thèse de l'attentat, nous écrivions :

« *Le hangar de stockage de produits déclassés et de divers déchets qui a explosé ne faisait pas partie des préoccupations du patron ni de la Drire. Quel patron se soucie de sa poubelle ? D'ordinaire on confie cela à une entreprise extérieure, qui elle-même utilise des intérimaires dont la paie est aussi légère que leur formation à la sécurité. C'était le cas pour l'usine Grande Paroisse AZF de Toulouse.*

(...) *Un ou des individus mal intentionnés auraient fort bien*

pu pénétrer dans l'usine, tant la direction prenait à la légère la surveillance de ses installations. Les seuls contrôles qui existaient étaient de temps en temps l'ouverture des coffres de voiture des salariés, pour vérifier qu'ils ne volaient pas du matériel. Mais cela ne conforte pas la thèse de l'attentat, cela prouve seulement que, en matière de négligence, la direction avait un certain savoir-faire(...)

Quand un ouvrier tombe d'un échafaudage, l'enquête peut ne pas déterminer toutes les circonstances de la chute (malaise ? lacet défait ? bourrasque de vent ? etc.). Seulement si l'échafaudage n'est pas pourvu de garde-fou, c'est le patron qui fait travailler l'ouvrier sans garantir réellement sa sécurité qui est responsable et coupable. »

TotalFinaElf doit payer et tous les faux scoops de magazines en mal de copie n'y changeront rien.

Mines de potasse d'Alsace - Stocamine

LES CONDITIONS DE DÉPART DES MINEURS

Le 10 septembre 2002, un incendie ravageait à 600 mètres de profondeur les galeries minières de la société de stockage de déchets ultimes Stocamine à Wittelsheim (Haut-Rhin). Or, aucun produit inflammable ne devait être stocké par

Stocamine. On ne sait toujours pas aujourd'hui, quatre mois après, si l'incendie a été éteint, si des foyers de combustion subsistent, ni même la nature des déchets à l'origine du sinistre.



Manifestation en octobre 2002.

L'aérage des galeries de stockage de déchets communiquant avec celui des Mines de potasse, les mineurs, réunis en assemblée générale hebdomadaire depuis le début de l'incendie, ont refusé de continuer à descendre dans ces conditions. La direction les a mis tout d'abord en congés, puis a décidé de cesser la production aux Mines de potasse en octobre 2002.

Depuis, un conflit oppose les mineurs au réseau de complicité qui lie la direction des Mines de potasse, celle de Stocamine et les pouvoirs publics. Les mineurs de potasse exigeaient qu'eux-mêmes, les employés des sociétés sous-traitantes ou les riverains ne subissent en rien les conséquences de l'incendie, ni dans leur santé, ni sur leur salaire, ni sur leur emploi.

Début novembre, la direction annonçait qu'elle ne continuerait plus à payer à 100 % les mineurs qui sont en congés, mais seulement à 80 %. La plupart des organisations syndicales étaient prêtes à accepter une réduction du revenu des mineurs mais ces derniers, réunis à 500 en assemblée générale, ont refusé massivement toute concession, entraînant l'ensemble des syndicats dans leur sillage. Depuis, ceux-ci ont multiplié les actions, manifestations ou occupations.

Finalement, après la « retenue » de représentants des directions des Mines, de Stocamine, du préfet et du ministère de l'Industrie en fin d'année et une dernière manifestation à Paris, la direction a fait un certain nombre de

concessions. Elle paiera donc les mineurs qui sont actuellement en congés à 100 % jusqu'au 1^{er} février. A partir de cette date, un accord de chômage technique vaudra jusqu'en 2009 avec 85 % du salaire, plus une prime qui portera le revenu global de 94 % à 100 % du salaire actuel. Ensuite les mineurs seront mis en préretraite à 75 % du salaire. À ce moment, ils toucheront une prime, qui va de 130 000 à 400 000 F. 370 mineurs environ (sur environ 700 aujourd'hui), qui seront âgés de 45 à 48 ans en octobre 2003, partiront en préretraite à ce moment. Les départs s'échelonneront ensuite pour les plus jeunes.

Réunis en assemblée générale, les mineurs sont, dans l'ensemble, malgré les disparités, satisfaits des propositions patronales, hormis pour les 17 plus jeunes, qui devront se reconvertir avant 2005. Ils ont voté à 92 % l'approbation de ce plan.

Pour le moment, cet accord semble le meilleur accord minier de ce type signé en France. Mais les mineurs ont décidé de continuer à se réunir régulièrement en assemblée générale tous les 15 jours, pour se tenir informés et maintenir la pression pour les plus jeunes et le suivi médical de ceux qui ont été exposés aux fumées de l'incendie.

Aujourd'hui, pas mal de mineurs ayant accumulé des congés sont en train de les poser, pour faire le joint entre la mise en congés actuelle et la préretraite à l'automne. Pour certains, ils auront donc cessé

de travailler en septembre 2002, à partir de 45 ans et avec parfois un salaire de plus de 100 % par un jeu de cumul des droits anciens et nouveaux. Par ailleurs, d'autres mineurs de 43 ou 44 ans espèrent que les congés actuels seront suffisamment prolongés pour qu'ils puissent faire eux aussi le joint avec une mise en préretraite à 45-46 ans.

Par ailleurs la direction cherche à trouver rapidement un travail d'entretien et de surveillance pour ceux qui devraient être en préretraite à partir de 2004.

Correspondant LO

Des problèmes de santé et de pollution qui ne sont pas réglés

En ce qui concerne la santé des mineurs qui ont été exposés sans protection aux fumées toxiques les premiers jours de l'incendie, celle probablement des employés de Stocamine ou celle encore des riverains qui avaient manifesté avec les légumes de leurs jardins devenus des déchets, les choses n'avancent guère. La direction des mines et celle de Stocamine, avec la complicité des pouvoirs publics, ne font rien pour faciliter l'enquête sur les circonstances exactes de l'incendie et les matières mises en cause. La direction des mines a refusé par exemple que le CHS-CT de l'entreprise (le comité d'hygiène et de sécurité) puisse faire une enquête. Il a fallu une condamnation en justice à la mi-décembre 2002 pour qu'elle recule. La direction de Stocamine a toujours refusé de révéler la nature des produits incriminés ou leur origine. Quant à la préfecture, elle se contente de faire au public de grandes déclarations rassurantes.

Pourtant une enquête syndicale a révélé en fin d'année que les produits qui brûlent proviendraient de l'incendie d'un site de stockage de produits phytosanitaires de la société Solupack à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). Ces produits soufrés auraient ensuite été conditionnés par la société Brésillon puis transpor-

tés à Stocamine par la société Séché. Ces produits, interdits à l'enfouissage chez Stocamine, ont été conditionnés dans des sacs étiquetés « Amiante », dont la loi interdit l'ouverture, pour permettre leur enfouissement en toute discrétion.

Une analyse de ces sacs aurait été faite discrètement par la direction des mines, puisqu'un militant syndical a trouvé dans une poubelle de la direction le résultat de ces analyses. Or elle dénote la présence de benzolène, toluène, styrène, phénol, acide butanoïque, méthyle, acide benzoïque, ester, vaniline et phtalate. Certains de ces solvants, carbures ou acides étant inflammables et liés à la fabrication d'explosifs. Stocamine avait pourtant exclu de son cahier des charges officiel une bonne partie de ces produits, inflammables, volatils ou réactifs à l'eau ou au sel. Mais là-dessus aucune réaction officielle et pendant ce temps, au contraire, un professeur d'université désigné comme expert par les autorités assurait que ni les personnels du site, ni les riverains n'avaient à craindre pour leur santé car, selon lui, « l'atmosphère qui sortait du puits était moins polluée que celle de Strasbourg ».

Correspondant LO

Des années de lutte

La combativité des mineurs d'Alsace, pouvant regrouper autour d'eux et cristalliser l'inquiétude des habitants de la région de Mulhouse en matière de santé à cause de l'accident de Stocamine, est évidemment pour quelque chose dans ce qu'ils viennent d'obtenir.

Cette combativité des mineurs ne date pas d'aujourd'hui. Les grèves ont été nombreuses dans le bassin potassique. Les accidents mortels ont marqué le bassin (900 morts depuis 1910). Les mineurs, par leur nombre (ils ont été jusqu'à 16 000 dans les années 1980) et leur combativité, ont joué un rôle politique et social important dans la région mulhousienne.

Mais c'est surtout depuis 1997, à l'approche de la fermeture annoncée des Mines de potasse, que les mineurs ont multiplié les actions, allant jusqu'à faire grève un jour par semaine pendant près de deux ans, se mobilisant à chaque visite d'une personnalité gouvernementale, s'adressant aux salariés de la région et particulièrement à ceux de Peugeot-Mulhouse, d'EDF ou de la SNCF et apportant encore leur soutien par leur présence ou celle de certains de leurs militants aux salariés d'autres entreprises du bassin en grève, que ce soient ceux de Décathlon, PPE ou de la bijouterie Delatour.

C'est à l'issue de ces lut-

tes que les mineurs de potasse ont obtenu au printemps 2002 l'essentiel du plan social dont ils bénéficient aujourd'hui. C'est pourquoi, ils étaient déterminés à ce que l'incendie de Stocamine ne remette pas en cause ce qu'ils venaient d'obtenir.

Par ailleurs la lutte des mineurs a eu de l'effet sur les entreprises sous-traitantes des mines puisque par exemple les employés des ACRR, atelier d'entretien filialisé par les mines il y a de nombreuses années, en s'inscrivant dans le sillage de leurs luttes, ont vu leurs conditions de départ fortement améliorées ces dernières semaines.

SNCF

HALTE AUX SUPPRESSIONS DE POSTES !

Gallois, président de la SNCF, prend prétexte du déficit annoncé en 2002 pour tenter de justifier l'injustifiable, à savoir la diminution encore accentuée des effectifs alors que la charge de travail ne diminue pas, au contraire même, dans bien des secteurs.

Ce déficit s'élève à quelque 248 millions d'euros pour l'année 2002 et serait dû principalement à l'augmentation des péages versés à RFF (Réseau ferré de France), propriétaire des lignes, pour l'utilisation de toutes les infrastructures du réseau ferré, et à la stagnation sinon au recul du trafic de marchandises. Du coup, Gallois insiste de nouveau sur l'exigence de « rentabilité ». Il le fait d'autant plus que l'année 2003 est celle de l'ouverture du fret à la concurrence européenne et que la SNCF se prépare donc à faire des cadeaux aux industriels clients pour les attirer et... les retenir.

La rentabilité, pour les patrons du secteur public comme pour ceux du secteur privé, passe par la réduction de la masse des salaires versés. Il y a quelques mois à peine, les organisations syndicales

avaient dénoncé le manque d'un millier d'embauches par rapport aux besoins minimums. Aujourd'hui, d'après le nouveau budget, près de 2300 emplois devraient disparaître à la SNCF. Les départs en retraite seront encore moins remplacés et les postes occupés auparavant, purement et simplement supprimés. Cela signifie pour les roulants des emplois du temps encore plus délirants ; cela signifie aussi,

dans les ateliers, pour combler le manque de travailleurs, des directions locales qui imposeront la généralisation du travail en 3x8. Dans le même temps, comme il faudra faire le même travail à moins nombreux et en moins de temps, les opérations, y compris celles impliquant la sécurité du transport, seront expédiées... Enfin dans les bureaux et dans tous les guichets commerciaux, les horaires et les conditions de travail

subiront eux aussi les conséquences de cette politique tandis que les usagers – désormais rebaptisés clients – seront bons à faire la queue et à payer plus cher un service dégradé.

Les organisations syndicales protestent contre les orientations budgétaires décidées pour 2003 par la SNCF et font en particulier campagne auprès des cheminots pour qu'ils s'expriment... aux élections du conseil d'administration de la SNCF, le 29 janvier prochain,

conseil où, à côté de Gallois, sur dix-huit personnes, six seulement sont élues par les salariés de l'entreprise et de ses filiales ! Les élus syndicaux, quels qu'ils soient, n'y ont aucun poids pour imposer à Gallois qu'il embauche au lieu de supprimer des emplois.

Il faudra d'autres rendez-vous aux cheminots – ailleurs que dans des bureaux de vote – pour imposer à la SNCF les embauches indispensables.

L.P.

— Grève des cheminots en Picardie —

Le 20 janvier, le réseau ferré de la région d'Amiens était en grande partie paralysé par la grève des agents de conduite.

Ceux-ci protestent contre le refus de la direction de leur accorder la totalité de leurs jours de congés.

Ils ont théoriquement droit à 126 jours de repos pour compenser la pénibilité de leur travail, dont 10 dans le cadre des accords sur les 35 heures. Mais la direction régionale refuse de leur accorder ces 10 jours. Trois salariés qui avaient pris

leurs congés malgré le refus de la direction ont été sanctionnés.

Depuis plusieurs années, les conditions de travail se dégradent. Les roulements sont plus contraignants : les fins de service à minuit et les reprises de la conduite à 5 heures le lendemain par exemple, les nuits dans les foyers SNCF de villes lointaines sont plus fréquentes, etc.

L'accord sur les 35 heures n'a pas été suivi des embauches indispensables. Alors, on tente de compenser le déficit

chronique de personnel en refusant leurs congés aux travailleurs.

Les économies se font également au détriment des usagers : de nombreux arrêts dans les petites gares ont été supprimés cette année. Et la régionalisation des transports, dont Charles Baur – le président de droite du conseil régional de Picardie – est un partisan enthousiaste, va accélérer les problèmes. Faire sans transfert aux Régions de l'argent nécessaire, elle ne pourra qu'entraîner une dégradation du service.

A moins que les impôts locaux n'augmentent en conséquence, mettant douloureusement à contribution les couches les plus modestes de la population.

Selon les syndicats CGT, SUD et FAC, 86 % des 250 agents de conduite étaient en grève lundi 20 janvier. En assemblée générale, ils ont reconduit leur mouvement pour le lendemain. La riposte la plus élargie possible des salariés et des usagers est le seul moyen de mettre un coup d'arrêt aux dégradations planifiées par la direction.

DDE de Gironde : UN MAUVAIS COUP EN PRÉPARATION

En Gironde, il existe vingt subdivisions ou centres de la Direction Départementale de l'Équipement, répartis dans tout le département. Grâce à cette répartition, nous pouvons intervenir rapidement et jouer ainsi notre rôle de service public : entretenir les routes, intervenir en urgence pour débayer une route après un accident ou en cas de gel ou de neige ; aider les communes pour mettre en place un aménagement. C'est donc un rôle indispensable à la collectivité, en particulier dans les zones rurales.

Dans le cadre de la décentralisation, cela est aujourd'hui sérieusement mis en cause. Au nom du « regroupement des compétences et des opportunités », comme disent nos responsables dans leur jargon, il serait prévu de réduire ces subdivisions à 10 ou 11 sur 20 ! Ainsi, dans le Sud-Gironde, le centre de Bazas, qui regroupe 32 agents, serait réuni avec celui de Langon, qui en compte 43. Cadillac fusionnerait avec Podensac, etc. Regrouper les moyens, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas cela qui est en question ! Les départs à la retraite ne sont pas remplacés et chacun se rend bien compte que la politique mise en œuvre est celle d'une réduction des effectifs, d'économies sur le dos du personnel, avec pour nous la même charge de travail

en étant moins nombreux et avec des secteurs d'intervention plus grands.

De plus, toujours au nom de cette décentralisation, c'est notre statut qui est mis en cause. En effet, de fonctionnaires dépendant du ministère de l'Équipement, nous risquons de passer Agents des Collectivités Territoriales, puisque nous serions mis à la disposition du Conseil général. A quelles conditions ?... Quand le discours de nos dirigeants est que « chaque centre doit être performant » et quand on nous met en concurrence avec les entreprises privées, il y a effectivement toutes les raisons d'être inquiet sur l'évolution future de notre travail et de notre statut !

Pour l'instant, nous ne savons pas encore « à quelle sauce nous allons être mangés ». Des réunions ont lieu entre la Direction Départementale de l'Équipement et les syndicats, mais peu d'informations parviennent sur ce qui se dit et ce qui est décidé pour nous. On sait seulement que la décision devrait être prise vers la mi-février.

Pour l'instant, chez la plupart des agents, c'est plutôt l'inquiétude et l'attente des décisions. Mais les discussions sont nombreuses et il n'est pas encore dit que la direction puisse faire passer son projet.

Rennes Non aux fermetures d'écoles !



Banderole caricaturant Hervé, le maire socialiste de Rennes.

La municipalité de gauche plurielle de Rennes dirigée par le maire socialiste Hervé a décidé de fermer plusieurs groupes scolaires publics, maternelles et primaires. Elle a annoncé que six quartiers seraient concernés. Parents d'élèves et instituteurs se sont regroupés dans un « collectif des parents et enseignants en colère » pour s'opposer au projet de la mairie et éviter que les élèves soient regroupés dans des « écoles usines » avec des classes surchargées.

Le maire justifie son projet par la recherche d'économies et une « bonne gestion de l'argent de la collectivité ». Il a le soutien de l'ins-

pecteur d'académie : ces fermetures entraîneraient des suppressions de postes !

Toute la semaine, des groupes de parents ont diffusé, aux portes des écoles et sur les marchés, un appel à manifester samedi 18 janvier. Et ce jour-là, 600 personnes de tous âges, de nombreux enfants, se sont retrouvés place de la mairie et ont manifesté dans les rues du centre-ville. Parmi les slogans : « Non aux fermetures d'écoles ! » « Non aux écoles usines ! » « Nos enfants ne sont pas des sardines ! » Une banderole fustigeait l'attitude du maire de Rennes qui aime

rappeler son passé de militant laïque et cherche à passer pour un ardent défenseur de l'école publique : « Je mets toute ma rigueur et tout mon enthousiasme à fermer les écoles publiques dont je suis issu ! »

Après quelques semaines de mobilisation, Hervé vient d'abandonner les fermetures de deux groupes scolaires, mais quatre sont toujours menacés. La décision définitive sera prise lors du prochain conseil municipal du lundi 3 février. On peut déjà dire qu'il y aura du monde pour venir assister à cette réunion du conseil.

Grenoble

LES AGENTS MOBILES DE SECURITAS EN GRÈVE

La colère est grande chez les agents mobiles de la société de gardiennage Securitas, dans la région grenobloise, en grève depuis le dimanche 5 janvier. Ils réclament l'égalité des salaires et des primes avec leurs collègues de l'agence lyonnaise : augmentation du coefficient salarial, prime de fin d'année de 304 euros, officialisation de la prime « qualité » de 367 euros et une prime de remplacement en cas de non-respect des délais.

La grève ne touche que les 37 agents mobiles, les « rondiers », sur les 480 agents de l'agence grenobloise, occupés essentiellement en point fixe à des tâches de gardiennage.

Ces gardiens sont très mal payés. Le salaire moyen est inférieur à 1000 euros par mois, toutes primes comprises. Ceux qui ont un chien gagnent 70 à 140 euros de plus par mois pour l'entretien de l'animal. Ceci pour un travail en poste, jour et nuit, avec deux week-ends travaillés par mois. Ajou-

tons à cela qu'avec la flexibilité des horaires, les salariés peuvent faire jusqu'à 44 heures par semaine, sans toucher d'heures supplémentaires. Bien que le planning soit connu chaque fin de mois, la direction se réserve un quota de plusieurs dizaines d'heures pour appeler les rondiers suivant ses besoins. Normalement, il existe un délai de prévenance de sept jours mais il est rarement respecté. Les grévistes ne supportent plus cette situation qui les met à la disposition du patron 24 heures sur 24.

Pour l'instant, la direction refuse toujours d'entendre les grévistes. Elle les a tous assignés au tribunal en référé, qui a accepté la demande patronale de faire lever le piquet de grève.

Après deux semaines, vingt-deux lettres de licenciement sont tombées, pour les agents comme pour les délégués syndicaux (CGT et CFDT). Les rondiers sont tou-

jours devant leur entreprise, jour et nuit. Ils distribuent des tracts aux travailleurs de la zone industrielle qui passent devant leur campement. Ils reçoivent tous les jours de nombreux soutiens, du simple coup de klaxon à des dons financiers en passant par des pizzas ou des palettes pour se chauffer.

Lundi 20 janvier, ils se sont rendus tous ensemble à la direction pour dire qu'ils refusaient les entretiens préalables au licenciement.

Sécuritas a les moyens de satisfaire leurs revendications. Elle est la première société de gardiennage en Europe avec 17 000 salariés en France. Mais les grandes entreprises, comme à Grenoble Schneider Electric ou Atofina, qui soustraient le travail de surveillance de leurs usines, sont complices et tout aussi responsables des conditions de travail chez Securitas comme dans d'autres entreprises de sous-traitance.

Centre communal d'Action sociale de Grenoble

GRÈVE DES « NOUNOUS »

Après la réunion d'un groupe de travail sur les conditions des assistantes maternelles (AM), les « nounous », l'administration du CCAS de la ville de Grenoble leur proposait 0,05 % d'augmentation. Ces miettes ont fait déborder le vase et elles se sont mises en grève avec détermination.

Lundi 7 janvier, une assemblée générale regroupant 60 aides-maternelles sur les 126 dépendant d'une des six crèches familiales, votait la grève illimitée, réclamant :

- 1,02 € de plus, par jour et par enfant ;
- une augmentation de l'Indemnité forfaitaire de repas (IFR) ;
- le paiement intégral des heures supplémentaires ;
- trois jours de congés supplémentaires, comme les agents titulaires de la petite enfance qui travaillent dans les crèches collectives.

De par leur travail, les assistantes maternelles sont isolées, elles se connaissent peu, si ce n'est au sein de leur quartier. De plus, elles sont précaires, c'est-à-dire non-titulaires de la fonction publique territoriale.

A partir du 13 janvier donc, les nounous étaient en grève à 75 %. L'administration cherchait des places dans les crèches collectives, mais n'en a trouvée aucune !

Le lendemain, un cortège accompagné de poussettes avec de grosses poupées traversa la ville pour arriver à la mairie. Là, les nounous se sont installées à plus de 60 dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville en chantant des comptines, revues et corrigées, au maire socialiste, Michel Destot. Ce dernier, la main sur le cœur, leur a expliqué qu'il ne pouvait pas les augmenter car ce serait les familles déjà modestes qui paieraient.

Jeudi 16 janvier, elles

étaient encore 87 sur 126 en grève. A 21 h 30, les négociations, où elles avaient tenu à être nombreuses (20), s'interrompaient. Les grévistes étaient abattues mais prêtes à continuer et le lendemain, après encore des heures de discussion, elles obtenaient 1,36 euro de plus par jour pour le premier enfant, 0,27 € pour le 2ème et le 3ème. La prime d'IFR passait de 6,44 € à 6,52 € par jour, un « panier pédagogique » de 30 € par mois et par assistante maternelle leur était accordé, ainsi qu'une inscription à la ludothèque et un jour de grève payé sur les quatre.

Toutes étaient contentes de s'être battues. Plusieurs se sont syndiquées et ont pris conscience de leur force quand elles sont ensemble. D'ailleurs elles ont fait école : lundi 20 janvier, c'est le service financier du CCAS qui a décidé de se mettre en grève !

Centre de Tri (Bordeaux-Bègles)

EN LUTTE CONTRE LA POLYVALENCE

Le dimanche 13 janvier dernier, la direction du centre de tri de Bègles (où travaillent 680 postiers dont 100 contractuels) avait préparé un sale coup : elle voulait réorganiser l'équipe de travail des 25 manutentionnaires de l'équipe de « deux nuits sur quatre » et envoyer quatre d'entre eux, soi-disant en surplus, sur le quai de transbordement. Ces quatre manutentionnaires devaient remplacer quatre collègues de la brigade week-end qu'elle envoyait, eux, sur les machines de tri et casier afin d'essayer de rattraper la montagne de restes de courrier non traités qu'il y avait cette nuit-là.

Un des moyens qu'essaye d'employer et de généraliser la direction pour faire trier le maximum de courrier avec le minimum de personnel, c'est la polyvalence des agents. Les agents de la brigade week-end sont pour la plupart des agents contractuels et sont censés pouvoir effectuer la plupart des tâches de tri sur le centre, au contraire des manutentionnaires de la « deux nuits sur quatre » qui, eux, jusqu'à aujourd'hui, ont réussi à s'opposer à cette polyvalence.

Aussi, à 19 heures 30, lors de la prise de service de la « deux nuits sur quatre », lorsque les « manuts », en signant la feuille de présence, se sont rendus compte de ce sale coup, ils se sont rassemblés pour s'y opposer. Devant le dirigeant de brigade qui ne voulait rien entendre, les manuts avec la CNT, la CGT et SUD ont provoqué une assemblée générale de l'ensemble des brigades (« deux nuit sur quatre » et week-end), assemblée qui a regroupé plus de cent travailleurs, soit la quasi-totalité de l'effectif présent.

L'assemblée générale a réaffirmé son refus de la polyvalence en soulignant qu'en plus, vu le boulot qu'il y avait, les quatre manuts ne seraient pas de trop à la manutention. Mais devant l'intransigeance du dirigeant de brigade, nous avons durci le ton et celui-ci a appelé chez lui à la rescousse son responsable hiérarchique, qui est arrivé ventre à terre dans les 20 minutes suivantes. Ce dernier a soutenu son dirigeant de brigade et à 20

heures 30, il déclara grévistes les participants à l'assemblée générale.

48 collègues des deux brigades ne se sont pas laissés intimider par l'attitude provocatrice de la direction et après 21 heures, ils n'ont pas repris le travail. A ce moment-là, la direction exigea des grévistes qu'ils quittent le centre, ce que nous n'avons évidemment pas fait. La direction fit alors appel à deux huissiers, renouant ainsi avec ses vieilles habitudes.

Ces oiseaux de mauvais augure sont arrivés à 23 heures 30, au moment où, comme par hasard, nous partions à la cantine. De retour à une heure du matin, nous avons provoqué une nouvelle assemblée générale. La direction n'avait pas changé d'avis. Les grévistes non plus d'ailleurs, malgré la retenue de 2/30ème de leur salaire à ce moment-là. A l'issue de cette assemblée, nous nous sommes rendus au chantier de tri automatique. Et au moment où nous sommes arrivés, un certain nombre de collègues non grévistes ont arrêté leur machine. Les huissiers, jusque-là cachés dans un bureau, sont soudain réapparus pour... ne rien constater du tout.

A 4 heures du matin, nous sommes donc rentrés chacun chez nous, contents d'avoir tenu tête à la direction. Mais depuis cette nuit-là, la direction du centre continue d'essayer de nous imposer la polyvalence : elle veut à tout prix éviter d'embaucher les travailleurs qui manquent sur le centre, en nous faisant courir dans tous les sens et sur tous les postes.

Dimanche 19 janvier, le chef de centre a dû s'expliquer en personne en assemblée générale, mais n'a pas réussi à nous convaincre du bien-fondé de sa politique. Et si, pour cette nuit de dimanche 19 à lundi 20, trois collègues ont finalement été déplacés sur le quai, les travailleurs du centre sont cependant bien décidés à ne pas laisser la direction instaurer cette polyvalence dont elle rêve tant.

Correspondant LO

Irak

MENSONGES ET INTOXICATION

Après deux mois passés sur le terrain, en Irak, les inspecteurs de l'ONU en sont toujours au même point – pas la moindre « arme de destruction massive » à l'horizon. Mais cela n'empêche pas pour autant les leaders occidentaux et les médias aux ordres de commencer à parler de « preuves ».

Ainsi, au cours de la semaine du 13 au 19 janvier, une quinzaine d'ogives de roquettes trouvées vides dans un coin de hangar ont-elles été promues au rang d'« armes chimiques possibles », sans la moindre preuve qu'il s'agisse d'autre chose que de débris abandonnés, comme en produisent toutes les armées du monde. Peu après, 3 000 pages de documents traitant de la production d'uranium enrichi sont devenues la « preuve possible » de l'existence d'un programme d'armement nucléaire. Peu importe que ces documents aient été trouvés dans la bibliothèque privée d'un physicien dont c'est justement la spécialité et qu'ils aient été connus de longue date des experts de l'ONU !

Il n'en a pas fallu plus aux leaders anglo-américains pour monter le ton en affirmant que désormais « le temps est compté » pour l'Irak. Ce sur quoi les médias n'ont pas manqué de renchérir. La presse et les journaux télévisés ont mis à la une ces « preuves possibles ». Elles ont été montées en épingle

et dûment dramatisées, pour compenser leur peu de crédibilité, tandis que de soi-disant « experts » du Moyen-Orient dissertaient sur ce qu'ils appellent la duplicité du régime irakien.

Et il ne s'agit sans doute encore là que d'un début. Par exemple, l'Irak vient de refuser d'autoriser des avions-espions américains U2 à sillonner librement son espace aérien. Et on comprend bien pourquoi : Bagdad a de bonnes raisons de ne pas vouloir ouvrir ce qui lui reste d'espace aérien (l'ONU lui en a confisqué de fait les

deux tiers après la guerre du Golfe) à l'armada anglo-américaine de plus en plus menaçante qui est installée à ses portes. Mais cela n'empêchera sans doute pas ce refus d'être bientôt présenté comme une « preuve » du fait que le régime cherche à cacher quelque chose, voire comme une contravention à la résolution 1441 du Conseil de sécurité qui pourrait justifier des mesures de rétorsion militaires.

Alors oui, ce cirque politique et médiatique autour des prétendues « armes de destruction massive » que

détiendrait l'Irak n'est qu'une vaste duperie et un tissu de mensonges.

L'Irak est un pays pauvre, dont l'économie a été de surcroît virtuellement détruite par la guerre du Golfe et les douze années de sanctions qui l'ont suivie. Comment faire croire aux populations américaines et européennes que ce pays puisse constituer un danger tel qu'il justifie le déploiement guerrier actuel dans le Golfe, voire une aventure militaire dans la période à venir,

sinon en recourant à ce genre de mensonges et d'intoxication ?

Une telle campagne d'intoxication n'a rien de nouveau. Une émission récemment programmée à la télévision sur Arte a montré comment les « preuves » du danger irakien avaient été fabriquées de toutes pièces par les services spéciaux américains au cours de la préparation de la guerre du Golfe. Et, par la suite, il y a eu bien d'autres campagnes d'intoxication orchestrées par les gouvernements avec l'aide des médias, en particulier sur la « menace terroriste » irakienne, pour contrecarrer l'indignation d'une partie de l'opinion publique occidentale face aux souffrances imposées à la population irakienne par les sanctions économiques.

En attendant, Bush continue à préparer son aventure guerrière contre l'Irak. On assiste à l'accélération du déploiement militaire dans le Golfe, avec l'annonce, depuis la mi-janvier, de l'envoi de nouveaux contingents de 37 000 soldats américains et de 26 000 soldats anglais. En même temps, la campagne de mensonges et d'intoxication complaisamment reprise par les médias, y compris en France, sert à entretenir un climat de guerre et à habituer l'opinion publique occidentale à l'idée de son inéluctabilité.

François ROULEAU



Les arrières-pensées du gouvernement français

Les prises de position du ministre des Affaires étrangères de Raffarin, Dominique de Villepin, à propos de l'Irak l'auront fait présenter par la presse comme menant la « résistance contre Bush ». C'est ainsi qu'un titre du journal *Le Monde* daté du 22 janvier affirme que « la France menace d'utiliser son veto contre une guerre américaine ».

Néanmoins, les propos du ministre, cités par ce quotidien, restent bien plus ambigus que ne le laisse entendre cette manchette. Sans doute affirme-t-il : « Nous pensons aujourd'hui que rien ne justifie d'envisager l'action militaire. (...) Nous disons : soyons prudents, le monde est malade, le monde est en grand désordre. (...) Une intervention militaire serait

la pire des solutions. » Et sans doute Villepin ajoute-t-il que, dans le cas d'une deuxième résolution au Conseil de sécurité, le gouvernement « assumera toutes ses responsabilités, fidèle aux principes qui sont les siens » – ce qui peut laisser entendre, en lisant entre les lignes, qu'il pourrait user de son droit de veto. Mais de là à lire, même entre les lignes, une « menace » adressée à Bush, il faut sans doute être journaliste pour y arriver.

Bien sûr, un impérialisme mineur comme la France n'a sans doute pas intérêt à ce que Bush déclenche une guerre contre l'Irak, dans la mesure où celle-ci se traduira par un renforcement de la domination des trusts américains au Moyen-Orient, domination face à

laquelle les trusts français ne font guère le poids.

Mais entre le fait de ne pas y avoir intérêt et celui d'avoir les moyens de s'opposer à cette guerre, il y a une marge considérable. Le piteux ralliement de Chirac à la résolution 1441 contre l'Irak, après avoir fait beaucoup de vent pour marquer ses réticences à la politique de Bush, a déjà montré que les « principes » dont se revendique Villepin ne pèsent pas lourd dans la réalité et que Bush n'a décidément rien à craindre des « menaces » du gouvernement français.

D'ailleurs, comme l'a souligné à l'émission télévisée Mots Croisés, le 20 janvier, l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine, le Conseil de sécurité est un organisme

qui fonctionne sur la base du consensus. Bush n'y présentera pas une résolution susceptible d'être repoussée par un veto. Si besoin, comme Bush l'a annoncé par avance, il se passera de l'accord du Conseil de sécurité ou il agira au nom de la résolution 1441.

La question est alors de savoir ce que fera dans ce cas le gouvernement français. Restera-t-il à l'écart au nom des « principes » de Villepin ou bien se donnera-t-il les moyens de permettre aux trusts français de participer à la curée, même de façon modeste, en envoyant des troupes dans le Golfe, comme en 1991 ? Là-dessus Villepin ne dit mot, mais pas besoin de lire entre les lignes pour connaître la réponse.

F.R.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky L'IRAK, ENJEU ET VICTIME DES GRANDES MANŒUVRES DE L'IMPÉRIALISME

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 8 novembre 2002

Prix : 1,5 euro.

Envoi contre quatre timbres à 0,64 €

Les droits de l'homme... INEXISTANTS !

La Libye vient d'accéder, pour un an, à la présidence de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Le rôle est purement symbolique, ladite commission n'ayant, pas plus que l'ONU, le moindre pouvoir réel. Mais cela soulève une vague de protestations, aux États-Unis tout particulièrement, où le régime de Kadhafi est honni presque autant que celui de Saddam Hussein. Et dans le monde entier, bien des politiciens, des journalistes, des « humanistes » se scandalisent de cette promotion du régime libyen.

La dictature de Kadhafi en effet n'est pas précisément un modèle de démocratie, les opposants n'y ont aucun droit, sauf celui d'être emprisonnés, torturés, exécutés. Cette nomination a donc tout d'une farce sinistre. Mais on peut se demander quel pays dans le monde devrait alors présider la Commission des droits de l'homme de l'ONU ?

La plus grande partie des États du monde sont des dictatures sanglantes, de la Birmanie à la Tunisie, de la Russie à la Côte-d'Ivoire, de la Turquie à la Colombie. Ce sont là des pays sous-développés, dira-t-on, contrairement aux pays occidentaux, riches et réputés démocratiques. Mais faudrait-il alors faire exercer cette présidence aux États-Unis, le gendarme du monde qui est responsable, à cause de l'embargo qu'il impose à l'Irak, de dizaines de milliers de victimes en période de paix, sans compter les guerres passées et sans doute à venir contre ce pays ? Aux États-Unis où un gouverneur vient, à la veille de sa retraite, de constater qu'un grand nombre de condamnés à la peine de mort se révélaient innocents ?

Quant à la France de Sarkozy, les fameux « Droits de l'homme » n'y sont respectés qu'à condition qu'on ne soit ni SDF, ni Rom, ni sans-papiers, ni travailleur licencié, et qu'on n'ait pas trop affaire à la police...

Peut-être faudrait-il plutôt chercher un petit pays, un confetti acceptable pour présider cette commission ? Mais même Monaco avec ses scandales et ses fortunes des mafias russes ou autres n'est pas présentable.

Une idée tout de même : pourquoi pas un territoire comme l'îlot de Clipperton, au milieu du Pacifique qui, sauf les rares fois où un navire y passe, est totalement désert ?

A.V.